

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARAISSENT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CII - Année 1975

2^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Avril 1975	97
Mai 1975	98
Juin 1975	101
Etymologie et toponymie périgourdines vues par un historiographe de Louis XIV (Paul VERGNAUD)	103
Note sur quatre puits situés sur les communes de Badefols-d'Ans et Villac (Pierre VILLOT)	112
Seigneurs et seigneurie de Saint-Martin et Lamonzie, suite et fin (Marthe MARSAC)	119
Inscriptions datées à Reignac, commune de Tursac (Alain ROUSSOT et Julia ROUSSOT-LARROQUE)	131
La bastide comtale de Tocane (Arlette HIGOUNET-NADAL)	134
Etat de l'enseignement en Dordogne en 1789 (Noël BECQUART)	142
La vie maçonnique d'Antoine de Tounens (Guy PENAUD)	146
L'église de Baneuil (Jean SECRET)	157
Varia	
Accroissements des Archives de la Dordogne en 1974 (Noël BECQUART) ..	163
Sur le peintre Jean Broc (Michel SOUBEYRAN)	165
Quelques tableaux chez un bourgeois de Périgueux (Suzanne GENDRY)	166
Bibliographie	
Histoire des Croquants, par Y.-M. Bercé (N.B.)	168

Payez vos cotisations 1975

C.I.C.P. de la Société : Limoges 281.70

Titulaires :

France et Outre-Mer	25 F
Etranger	30 F

Abonnés :

Particuliers	30 F
Collectivités	35 F

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 1975

Présidence de M. Marcel SECONDAT, Vice-Président.

Présents : 32. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M. Emmanuel Juillard.

REMERCIEMENTS. — M^{lle} Anne-Marie Chavanou, MM. Louis Bécheau, Jacques Clémens et Henri Mercier.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Quatre photographies d'un puits ancien, peut-être médiéval, découvert à l'occasion d'une adduction d'eau à l'Est et au pied du château de Commarque ; don de M. Jean Guichard, qui précise que ce puits, de 3 m 80 de diamètre et d'une profondeur minima de 3 m 50, a été recouvert d'une dalle en béton par les services du Génie rural.

Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée nationalisé Henri IV de Bergerac, n° XLV (1973) ; offert par M. Barthe.

Armand Yon, *Les Canadiens français à la guerre de 1914-18 devant l'opinion française* (extr. du « Cahier des Dix », n° 38, 1973) ; hommage de l'auteur.

Noël Becquart, *Archives départementales de la Dordogne, Répertoire numérique de la série K (lois et actes du Gouvernement, actes et arrêtés des préfets, conseil de préfecture), période 1800-1940* (Périgueux, Joucla, 1975) ; don des Archives de la Dordogne.

Lien d'informations des aéro-clubs (Moissac, Liorit, 1974), brochure offerte par M. Jean Soymier, qui retrace dans cette publication un historique de l'aviation en Périgord.

Cinq photographies d'aéroplanes ; don de M. Henri Deffarges.

Le Président de séance remercie les divers donateurs.

COMMUNICATIONS. — M^{me} Villepontoux fait circuler deux avertissements du percepteur de Brantôme, datés de l'an XI et de 1812 et adressés à Vincent Estivaux, domicilié à Lombraud. Ces documents proviennent d'archives familiales.

M. Henri Deffarges, s'appuyant sur la documentation mentionnée aux *Entrées* et sur ses recherches personnelles, fait l'historique de l'aviation en Périgord. Il évoque successivement l'aéroplane Gonthier construit à Périgueux en 1910, les meetings de 1911 à 1955, le passage d'avions militaires en 1913 et la conférence du comte de La Vaulx en 1923. Insistant particulièrement sur l'époque héroïque, il met l'accent sur les prouesses acrobatiques des pilotes Robin et Fronval et de René Botal. Cette communication très écoutée donne lieu à un échange de souvenirs, M. Secondat intervient notamment sur le meeting de Plazac en 1937.

M. l'abbé Jourdes retrace la carrière de Bernard Grand, né à Thenon en 1764 et mort à Forcalquier en 1848. Ce personnage joua en Dordogne un rôle politique de premier plan : il fut successivement administrateur du district de Montignac, administrateur du département, député au Conseil des Cinq Cents puis à la Chambre des représentants en 1815. Longtemps maire de Thenon, il démissionna en 1846.

Acquéreur du domaine du Basti vers 1805, il avait épousé Jeanne Souffront, cousine de Bugeaud.

M. Michel Golfier signale deux livres qui viennent de paraître : *Les Belsunce. Huit siècles d'histoire familiale* (le Puy, Ed. Jeanne-d'Arc, 1974), par le Vicomte Roger de Belsunce, où se trouve un chapitre consacré au célèbre évêque de Marseille ; *Histoire des Croquants, étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France* (Genève, Droz, 1974), par Yves-Marie Bercé. Ce dernier apporte une importante contribution à la connaissance des séditions qui eurent lieu en Périgord à partir de 1634.

M. Golfier annonce d'autre part la sortie d'une médaille frappée par Emile Rousseau : elle représente à l'avant un portrait du général de Gaulle vers 17 ans, au revers une vue de la Ligerie, commune de Champagne-et-Fontaine, où séjourna pendant son adolescence l'ancien président de la République. Notre confrère présente également les *Ephémérides de la Généralité de Limoges pour l'année 1765* (Limoges, Martial Barbou), opuscule qui contient une « instruction sur la culture des pommes de terre et sur ses avantages » : la date de 1765 est intéressante, car on peut penser que si ce tubercule était alors connu en Limousin, il l'était peut-être aussi en Périgord avant 1771, année généralement avancée pour les essais de culture de M^{lle} Bertin.

Enfin M^{me} Sadouillet-Perrin entretient l'assemblée de la culture du tabac en Périgord méridional, sous l'Ancien Régime. Répandue principalement dans les territoires qui relevaient de la vicomté de Turenne, elle devint clandestine après 1738.

ADMISSIONS. — M. Pascal RABIER-GIRAUDÉ, 333, cité de l'Enrilise, 85000 la Roche-sur-Yon ; présenté par MM. Aublant et Giraudé ;

M. l'abbé Jean LANDRE, curé de Monsec ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Jack BLANC, 7, avenue Victor-Hugo, Terrasson-la-Villedieu ; présenté par MM. Aublant et André Delmas ;

M^{me} Lucette AUBARBIER, Temniac, Sarlat-la-Canéda ; présentée par M. Roger Delmas et M^{me} Sadouillet-Perrin ;

M. Norbert AUJOLAT, abbaye de Chancelade ; présenté par MM. Sarradet et Secret ;

M^{me} Andrée POINSARD, 5, boulevard Albert-Claveille, Périgueux ; présentée par M. et M^{me} Fellonneau ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président de séance,

M. SECONDAT.

SEANCE DU JEUDI 15 MAI 1975

Présidence de M. Marcel SECONDAT, Vice-Président.

Présents : 24. — Excusés : 4.

NECROLOGIE. — M. Jules André.

FELICITATIONS. — M. Henri Deffarges, prix de la ville d'Excideuil décerné par l'Académie des lettres et des arts du Périgord pour son poème « L'Isle, ma rivière » ;

M. Manuel Balaguer, prix de la ville de Ribérac décerné par la même compagnie et prix spécial décerné par l'Académie des jeux floraux de Toulouse pour son livre « Une oasis en Périgord : la Double de Dordogne ».

REMERCIEMENTS. — M^{me} Aubarbier et Poinard, MM. Marcel Albisetti et Guy de Maleville.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Léonie Gardeau, *Les comtes de Folx-Gurson et la cause royale au XVI^e siècle* (Périgueux, Fanlac, s. d.); hommage de l'auteur.

Marcel Coq, *Art roman en Charente limousine* (extr. de la revue « Lemouzi », 1975); offert par l'auteur.

Bergerac 1974, bulletin municipal de la ville de Bergerac, et *La mort du Thot*, article signé P. G. dans le « Figaro » du 30 avril 1975; don de M. Jouanel.

Songe de Lascaux, article de Pierre Granville découpé par M. Jean-Paul Durieux dans le « Monde » des 22 et 23 août 1973.

Alain Roussot, *Cent ans de travaux dans notre Bulletin: I, Préhistoire et proto-histoire* (extr. de notre « Bulletin », t. CII, 1975); offert par l'auteur.

M. le Président de séance remercie les divers donateurs.

EXCURSION. — M. Pierre Aublant communique le programme de la journée du dimanche 8 juin, qui nous conduira le matin au château des Bories puis à Jumilhac-la-Grand, l'après-midi à Saint-Romain-Saint-Clément, au château de Puyguilhem et à l'abbaye de Boschaud. Tous les détails utiles pour l'inscription seront donnés par voie de presse en temps opportun.

COMMUNICATIONS. — Le Secrétaire général a pris connaissance de deux ouvrages multigraphiés à diffusion restreinte, mais également importants en des domaines divers. L'un a pour titre *L'abbaye cistercienne Notre-Dame du Dalon de 1790 à 1814*, son auteur, M^{me} Madeleine Van Mieghem, retrace l'histoire des derniers jours de cet établissement et fournit des détails inédits sur sa démolition, qui n'intervint pas, comme on pourrait le penser, au moment de la Révolution mais seulement vers 1809-1811. Le second ouvrage est un monumental *Historique des unités combattantes de la Résistance (1940-1944) en 4^e Région militaire* (Service historique de l'Armée, 1974), rédigé par le Général de la Barre de Nanteuil. Deux fascicules de cette publication, dont l'un réservé aux cartes, sont consacrés au département de la Dordogne. L'auteur a recensé 42 formations de maquis, groupes ou bataillons dont il indique les effectifs, l'encadrement, les pertes et les actions de toute sorte. Il a pu dresser un bilan chiffré qui sera extrêmement précieux pour les historiens spécialistes de cette période si passionnante.

M. Becquart a relevé dans le catalogue n° 226 du cabinet Saint-Hélion diverses pièces dont voici les principales : une lettre du prieur de Verteillac, 1755 (n° 9040, prix 100 F); une requête au juge de Lanquais par Pierre de Salle de Lesplasse en vue de l'inventaire des meubles de Charles Maillart, 1732 (n° 9842, 80 F).

M. Jean Vircoulon apporte des précisions sur une découverte de sarcophages faite en 1955 autour de l'église de Saint-Vivien, canton de Vélignes (voir le *Bulletin* de 1955, p. 72). Les fouilles poursuivies en 1974 ont permis de dégager une quinzaine de sépultures, toutes orientées à 40° Est et séparées de l'assise calcaire par une couche d'argile, mais de quatre types différents : sarcophages anthropomorphes, sarcophages monolithes, sarcophages à dalles et murettes, inhumations en fosse. Tous les squelettes sont sur le dos, la tête au Sud-Ouest, les jambes écartées, les avant-bras croisés sur la poitrine; plusieurs sont accompagnés de crânes ne possédant généralement pas de mâchoires inférieures. Une seule sépulture comportait, en fait de mobilier, une boucle de ceinturon en bronze avec ardillon de fer.

M. Jean-Paul Durieux, frappé par l'existence d'une rue Villatte à Longwy-Haut

(Meurthe-et-Moselle), a recueilli une documentation sur les trois fils du Sarladais Jean Villatte, musicien au régiment de la Fère et époux de Marie-Thérèse Bazard : tous trois nés à Longwy, ils s'illustrèrent sous le Premier Empire dans la carrière militaire. Eugène-Casimir (1770-1834) fut général de division et comte d'Entremont, Jean-Baptiste-Alexandre (né en 1780) devint maréchal de camp de cavalerie, François-Jean (1785-1829) était chef d'état-major général de la 3^e Division militaire à Metz.

M. Pierre Jouanel a noté dans la *Revue des deux mondes* de février 1974 le compte rendu d'un livre de souvenirs publié par André Toulemon sur sa carrière d'avocat. L'ouvrage, qui est préfacé par Pierre Gaxotte, évoque la vie du barreau sarladais avant 1914.

M. Jean Secret a rédigé pour nos *Varia* une note sur des litres armoriés qui viennent d'être découvertes à l'église d'Urval. On y retrouve le blason des Saint-Ours et d'autres plus difficilement déchiffrables.

M. Jean Pichardie nous a fait parvenir un excellent mémoire sur des monuments funéraires médiévaux à Petit-Bersac. Ce complexe de 19 fosses à offrandes est accompagné d'un monument en pierres sèches, le tout près d'un aqueduc gallo-romain. Les fouilles ont révélé un abondant mobilier (vases et cruches, quelques objets de bronze, etc.). Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Léonce Bouriel a retrouvé un ouvrage anonyme qui a pour titre : *Quelques pages de vers et de prose sur des événements ou des personnages contemporains* (Périgueux, Rastouil, 1873). Il s'agit d'un recueil de pamphlets préfacé par Andrée de Peyrebrune, nettement hostile au régime du Second Empire. On y remarque notamment une pièce de vers dirigée contre le ministre Pierre Magne, qui figure dans le texte sous le surnom de Damis.

M. Alain Roussot signale qu'on a dû abattre un ormeau pour assurer la protection des fouilles de Reignac : des débris de verrerie et de vaisselle, apparemment du XVIII^e siècle, ont été découverts à l'intérieur du tronc après l'abatage. Notre confrère a poursuivi d'autre part ses travaux au dolmen de Limeyrat, rien d'important n'a été mis au jour car le site a beaucoup souffert. M. Roussot indique en outre que deux colloques auxquels il a participé viennent de se tenir à Montpellier et Bordeaux pour l'étude du quaternaire.

Enfin M. René Teyssières montre une très belle hache taillée qui date probablement du Chalcolithique ou du Néolithique récent ; cette pièce semble rappeler l'industrie campignienne du Bergeracois, malheureusement sa provenance est inconnue.

ADMISSIONS. — M. Albert BERGEMAN-ARTAUD, 11, rue des Feuillants, Poitiers ; présenté par MM. l'abbé Jardel et Secret ;

M. le Chanoine Paul MANEIN, 2, place de la Cité, Périgueux ; présenté par MM. les abbés Deltreil et Jardel ;

M. Daniel MARTIN, 17, rue Rubens, 75013 Paris ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

M. Jean-Claude MOISSAT, la Croix-Blanche, Neuvic ; présenté par MM. Avrilleau et Matignon ;

M. Pierre de BANNES-GARDONNE, 82, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon ; présenté par MM. de Chalup et de Lapeyrouse ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président de séance,

M. SECONDAT.

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 1975

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 52. — Excusés : 3.

NECROLOGIE. — MM. André Beaudry et Marcel Marcelot.

FELICITATIONS. — M. Noël Becquart, officier dans l'Ordre national du mérite et chevalier des Palmes académiques ; M^{me} Brigitte Delluc, mention « Très bien » pour sa thèse de préhistoire sur les manifestations graphiques aurignaciennes des environs des Eyzies.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — O'Gilvy et J. de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* (Bordeaux et Paris, 1856-1883, 4 vol., réimprimé à Paris, Editions du Palais royal, 1973); don de M. Georges Fraigniaud, qu'il faut remercier tout particulièrement pour ce magnifique cadeau.

Un article du *Figaro* découpé par M. Jouanel (3 juin 1975) et relatif à la restauration exemplaire des vieilles maisons de Saint-Jean-de-Cole.

Quatre coupures de presse envoyées par M. Jean-Paul Durieux : deux provenant du *Figaro* et concernant « la mort du Thot », qui pourrait être racheté par l'Etat, ainsi qu'un livre récent de Casimir Carrère, *Talleyrand amoureux*, publié aux éditions France-Empire ; les deux autres coupures sont extraites du *Monde*, des 2 et 3 mai 1975, elles ont trait à l'affaire du Thot et à deux expositions parisiennes sur le thème de l'architecture palladienne (ce dernier article porte la signature de M. André Chastel).

Deux photographies d'une plaque de cheminée dans la maison familiale de M. Desvergnès à Saint-Aquilin ; offert par M. André Desvergnès.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — *Les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XCIV (1974), publie un important article de M. René Failla sur l'iconographie des évêques et archevêques de Cambrai. Ce travail intéresse d'abord Fénelon mais aussi François Delamaire, qui siégea à Cambrai après son séjour à Périgueux ; de nombreuses illustrations rappellent le souvenir de ces deux grands prélats.

COMMUNICATIONS. — M. Jean-Paul Durieux signale un article d'André Chatelain sur les donjons quadrangulaires à contreforts des XI^e et XII^e siècles (n° 82 d'*Archeologia*, mai 1975). Il y est fait mention des donjons jumeaux d'Excideuil et des tours de clochers de Plazac et Saint-Avit-Sénieur. Notre confrère a noté d'autre part la parution de deux ouvrages récents, l'un sur Bugeaud par Jean Boisson, l'autre sur Flahaut, fils de Talleyrand et père du duc de Morny, par Françoise de Bernardy.

M. Jean Du Buit, d'après une *Histoire de l'Ecole polytechnique* par Jean-Pierre Callot (Paris, Presses modernes, 1959), apporte d'intéressantes précisions sur la carrière d'Ernest Caylus, qui fut préfet de la Dordogne en 1848. Ce personnage prit part en 1833 à un complot contre la monarchie de Juillet ; il fut emprisonné avec plusieurs de ses condisciples, acquitté par la Cour d'assises de la Seine mais renvoyé de l'Ecole polytechnique.

M. Secret commente une estampe de notre Iconothèque représentant le maréchal de Biron. Cette gravure sur cuivre (30 x 40), copiée sur un portrait exécuté par Philippe de Champagne, est traitée avec une certaine vigueur, elle faisait partie d'une suite de gravures de Heinece et Bignon ; publiées en 1650 dans *Les portraits des hommes illustres français qui ont été peints dans la galerie du Palais cardinal de Richelieu* ; le texte d'accompagnement était de Vulson de la Colombière. Le volume fut réédité

en 1690; la galerie a été étudiée en 1973 par Bernard Dorival dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*. De cette même galerie faisait partie un portrait de Simon de Montfort, peint par Simon Vouet, et dont une réplique est conservée au château de Bourdeilles.

M. Becquart vient de retrouver le cahier de doléances de la Roque-Gageac; ce document sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Michel Soubeyran présente le portrait de Fénelon récemment acquis pour le Musée du Périgord. Ce tableau peint sur toile est signé de François Bailleul et daté de 1718; il représente le prélat dans un style assez maniéré mais bien équilibré, on remarque le vigoureux contraste entre la partie gauche du personnage, vivement éclairée, et la partie droite dans une zone d'ombre.

Enfin M. Jean-Maurice Lefort nous a fait parvenir un intéressant mémoire sur les peintures du cabinet du château de Puymartin, commune de Marquay. Cet ensemble date de la fin du XVII^e siècle, il représente des vues agrestes et des scènes mythologiques, le tout exécuté en trompe-l'œil. Ce travail paraîtra dans notre *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M. Claude LACOMBE, rue du Presbytère, Salignac-Eyvigues; présenté par MM. Becquart et Secret;

M^{lle} Marie-Marthe FOURNIER, 1, rue de la Lavande, Trélissac; présentée par MM. Aublant et Becquart;

M. Xavier PRÉVOT-LEYGONIE, 43, cours Clémenceau, Bordeaux; présenté par MM. Augustin Prévot-Leygonie et J. Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire adjoint,

M. MARSAC.

Le Président,

J. SECRET.

ETYMOLOGIE ET TOPONYMIE PÉRIGOURDINES

vues par un historiographe de Louis XIV

I

En 1675 paraissait à Paris la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois, historiographe de Louis XIV. C'était un gros in-folio où, sous le titre de PETROCORII et VESUNA PETROCORIORUM, se pouvait lire un article aujourd'hui oublié, exprimant des idées très justes sur l'étymologie et la toponymie périgourdines.

Voltaire définira l'historiographe officiel comme « appointé pour écrire l'histoire », c'est-à-dire l'histoire tout court, pas seulement celle du monarque régnant. Là comme ailleurs, le Roi-Soleil savait choisir son monde : s'il accorda une pension de 1.200 livres par an — combien en 1974 ? — à chacun des frères Valois, Henri et Adrien, ne mettons pas en doute les mérites des deux hommes. Le premier est l'auteur de travaux et d'ouvrages sur l'histoire et les historiens de l'Eglise. Le second — le nôtre —, né en 1607, mort en 1692, avait notamment signé une *Gesta Francorum* traitant des Gaulois et des Francs lorsqu'il écrivit sa *Notitia Galliarum* où il faisait connaître la France sous les rois des deux premières races.

Traduisant son nom par « Hadriani Valesi », il s'expliquait en latin, ce qui ne nous surprend pas. Mais il attestait par là une prédilection pour les lecteurs sérieux. De cette sorte de lecteurs l'époque ne manquait pas, et il en était parmi eux de fort capables de remplir au besoin le rôle de censeurs compétents. Il suffira de rappeler que la *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum* publiée sous l'autorité du célèbre Père Philippe Labbe est de 1657, ou que le premier volume de la *Gallia Christiana* est de la même année ou de l'année précédente.

Faisant suite aux chroniques des siècles passés, la quête et le dépouillement des vieux manuscrits vérifiaient et augmentaient la qualité et le nombre des matériaux utilisables par les érudits.

Pour ce qui est du Périgord tout au moins, le mérite

d'Adrien de Valois est d'avoir intelligemment puisé dans les renseignements amassés par d'autres et par lui et d'avoir su les mettre en ordre. Par ailleurs, il nous pardonnera le français sans élégance avec lequel, par souci d'exactitude, nous rendrons son latin.

Avant de faire connaître ce qu'il écrivit, il faut marquer par quels côtés son propos est intéressant. Il nous semble que la lecture en sera davantage appréciée.

En gros il ne croit pas que les « Petrocorii », ces Gaulois dont César fut le premier à nous parler, puissent tenir leur nom des pierres dont on a voulu, depuis, faire une caractéristique en quelque sorte essentielle du sol sur lequel ils vivaient. Il y voit plutôt une origine celtique capable de s'affranchir de cette notion de rocher évoquée par le terme *Petra*, à la fois grec et latin, que l'on s'imaginait reconnaître dans les premières syllabes du nom de nos ancêtres, malgré les avatars de la seconde voyelle au cours de dix-sept cents ans d'écriture. Et cette réticence de sa part, aujourd'hui vérifiée, permet de rebâtir tout autrement que naguère la formation d'autres mots de notre terroir.

Voici d'abord qui prouve, et combien persistante, la vieille croyance: une première manifestation, sans doute plus ancienne, mais que sans préciser davantage nous ferons antérieure au XVI^e siècle, est probablement due au cerveau inventif et savant d'un religieux inspiré par le « Livre des Etymologies » d'Isidore de Séville, œuvre célèbre, connue à l'état de manuscrit avant d'être en 1472 l'un des premiers ouvrages imprimés. C'est ainsi que sur la porte de l'église des Cordeliers de Périgueux fut gravé un distique, recopié et reproduit maintes fois avec des variantes de détail :

PETRA SIS INGRATIS, COR AMICIS, HOSTIBUS ENSIS
HAEC TRIA SI FVERIS, PETRA-COR-ENSIS ERIS.

De la traduction de ces vers ¹ il apparaît que les « Petrocorii » devenus les « Petrocorenses » ont le cœur solide et rude comme le sol de leur pays...

Dans sa *Cosmographie* (Paris, 1575), François de Belleforest déclare sans conviction : « d'où vient le mot de Périgord ou Petrocorie, car ainsi l'appelaient les anciens, je ne veux m'obli-

1. Ces vers, dont la prosodie est défectueuse, sont établis sur un jeu de mots intraduisible en français: « Sois pierre pour les récalcitrants, cœur pour tes amis, épée pour tes ennemis; si tu es ces trois choses, tu seras un vrai Périgourdin », c'est-à-dire « tu réuniras en toi les trois mots entrant dans la composition du nom latin *Petragorensis* qui signifie Périgourdin ».

ger à vous en donner raison... le naturel du terroir semble lui avoir donné nom par l'aspreté des pierres qui y sont... ».

Le Père Dupuy, lui, est affirmatif et nous « donne raison » dans son *Estat de l'Eglise du Périgord* (Périgueux, 1629) : « La ville capitale de Périgord fut appelée du nom de la province *Petrachora*, son éthimologie venant du grec *petras* et *kora*, c'est-à-dire région de pierres ». Dès lors, fidèle à l'orthographe étymologique alors de rigueur, notre bon père montrera sa science en écrivant les déclinaisons latines de « Petrocorii » avec un h, ainsi pour « Petrochorensis », « Petrochorensibus, Petrachoricensis »... même s'il reproduit de vieux textes dépourvus de cette lettre.

L'abbé Bullet (1669-1775), auteur de nombreux ouvrages savants, s'est lancé en 1760-1764 dans un gros *Mémoire sur la langue cellique* en trois tomes in-folio, imprimé à Besançon. Il recule pas devant l'abondance du vocabulaire cellique car il assure que la langue latine n'était que le composé de la langue grecque et de la langue gauloise. Aussi, nous dit-il, « le terrain de cette province — le Périgord — est pierreux et montagneux presque partout. C'est le pays des anciens *Petricorii* qui devaient leur nom à la qualité de la région qu'ils habitaient : *Per*, pierre; *gor* ou *cor*, élévation, montagne ». Ne nous moquons pas : « Kord » serait, paraît-il, accepté de nos jours comme racine indo-européenne avec le sens de « lieu élevé » et pourrait être à l'origine du nom de ce qui est la vieille bastide de Cordes, dans le Tarn, juchée sur une éminence. Enfin, les précautions dont le XX^e siècle entourera la reconnaissance d'un étymon n'étaient pas de règle quand vivait l'abbé Bullet, et il avait encore à dire sur les *Petrocorii*; nous le rapportons en note ².

En 1821, W. de Taillefer, dans ses *Antiquités de Vésone*, publiées à Périgueux, reprenait dans le tome I la *Petrachora* du Père Dupuy ou d'autres auteurs plus anciens. Il écrivait : « on ne peut nier que les Grecs n'aient appliqué à ce pays la dénomination juste qui lui convenait, ce qui prouve leur séjour dans ce territoire ».

En 1906 Eugène Le Roy intitulait un recueil de nouvelles « *Au Pays des pierres* », et le faisait suivre d'un sous-titre qui

2. Après s'être occupé de *Vesona*, l'abbé Bullet ajoutait : « Je proposerai encore au lecteur éclairé une étymologie de *Petrocorii* qui se forme bien naturellement: *Petris*: perdrix, *coh*: rouge, *rhy*: abondance. Il y a beaucoup de perdrix rouges dans le Périgord. Une ville d'Espagne avait tiré son nom du grand nombre de lapins qu'elle avait sur son territoire. Voyez *Conil*. » (Effectivement, la lecture de l'article *Conil* vaut le temps que l'on passe à le chercher).

n'était autre que les deux vers de notre Cordelier, à quelques variantes près. C'était amalgamer le grec et le latin. Était-ce l'expression d'une conviction chez le romancier, ou la recherche du pittoresque ? D'autres indices chez l'auteur nous font pencher vers la croyance en la *Petrachôra*.

De nos jours enfin, il n'est pas rare de rencontrer cette allusion au « pays des pierres » dans les colonnes d'un journal local ou dans les pages d'un livre sans que l'on puisse toujours reconnaître quand le signataire exprime une vraie croyance ou s'abandonne à l'originalité.

Mais depuis les travaux de d'Arbois de Jubainville (1891), complétés par Dottin (1915 et 1920), la science contemporaine, pour reprendre le mot de Géraud Lavergne, a trouvé l'étymon celtique soupçonné par Adrien de Valois. Il est de la forme PETRUCORIO et correspond à une fédération de quatre peuplades; de PETRU, quatre et CORIO, troupe, groupe, ou armée. Par déplacement sémantique, les peuples entrant dans cette association avaient pris le nom de *Petrocorii* quand César arriva pour nous signaler leur existence et donner une première orthographe du mot.

Et voici maintenant les conséquences de ces faits, et la situation.

A travers toutes les transformations sémantiques et morphologiques, latines, romanes, dialectales et françaises, l'étymon PETRACHORA donnait PERIGORD en ligne directe, et indirectement le nom des habitants, puis par ceux-ci le nom de la ville de Périgueux.

A travers des transformations de même nature, l'étymon PETRUCORIO donne directement le nom des habitants, de leur nom celui de Périgueux et de Périgueux celui de Périgord. C'est ce que l'on peut avancer, surtout depuis le début du siècle, avec les auteurs qui se sont intéressés à ces problèmes. Parmi eux, après d'Arbois de Jubainville et Dottin, citons Robert Villepelet (1908), Longnon (1920), Dauzat (1926, 1944, 1963), Géraud Lavergne (1926 et 1946), Pierre Barrière qui s'est livré à des rapprochements intéressants (1930), dom Cabrol et dom Leclerc (1939) et Moreau (1972).

Mais à l'exception peut-être du dernier auteur, qui demande encore un regroupement de ses explications, aucun d'eux ne traite seul l'ensemble de la question. Si nous avons bien mené nos recherches, une synthèse moderne reste à faire.

C'est précisément pourquoi le texte d'Adrien de Valois est intéressant. Écrit il y a trois siècles, nous souhaitons que l'on passe sur des reproches de forme qui sont mineurs, pour applaudir sans réserve à l'exposé complet et cohérent des éléments qu'il contient.

II

La traduction qui suit offre toute garantie. Elle est le résultat d'un premier travail assuré par un professeur de latin d'après une copie maladroite faite par nous dans la salle de lecture de l'Arsenal (cote du livre F° H 1566). Elle a été ensuite vérifiée et corrigée par un chartiste d'après une photocopie de l'original. Qu'il nous soit permis de remercier ici nos deux collaborateurs occasionnels dont la compétence n'a d'égales que la bienveillance et la modestie.

Nous avons cru bon de faire suivre le texte d'un minimum de commentaires destinés le plus souvent à rappeler des faits ou des circonstances en rapport avec ce que dit l'auteur et susceptibles d'élargir l'horizon. La division en paragraphes et alinéas numérotés est de notre cru. Elle a pour but de repérer plus aisément les passages commentés.

Pour ne pas introduire d'éléments subjectifs, tout ce qui était souligné par Adrien de Valois a été reproduit sans traduction et souligné également ici. Et maintenant place à l'auteur :

PETROCORII ET VESUNA PETROCORIORUM

§ A

1. — Ceux qui dans César au livre VII [sont nommés] *Petrocii*, ou plutôt *Pelrocii*, c'est-à-dire *Petrocorii*, dans Strabon aussi sont appelés *Petrocorii*, mis au nombre des quatorze peuples limitrophes de l'Aquitaine Julienne et ajoutés et réunis à cette province par Auguste; dans Ptolémée, [on trouve] les *Petrocorii* en-dessous des Cadurciens; dans Pline les *Petrogori* en Aquitaine. Dans de vieux textes tantôt [on trouve] *Petrocorii* et *Petrocores*; tantôt *Petrogorii* et *Petrogorici*; ils sont appelés quelquefois *Petragori*, et *Petragorici*; ailleurs *Petrocori*, *Petrogori*, *Petregori* : en langage courant, [ils sont appelés] *Perigordins* ou *Perigourdins* par nos contemporains, comme [si cela venait] de « *Petrocoritani* ».

2. — Pour certains les *Petrocorii* semblent avoir reçu leur nom des pierres parce que leur territoire est caillouteux. Pour

moi je croirais plutôt que *Petrocorios* est le nom gaulois d'un peuple gaulois ou celte qui fut plus tard rattaché aux peuples de l'Aquitaine et que ce nom n'a aucun rapport avec les pierres qui apparaissent à la surface du sol.

3. — Certains ont parlé de *Petricordios* et de *Petricordiates*. Certes Paulin, qui a écrit six livres en vers sur la vie de saint Martin et les a dédiés à Perpetuus, évêque de Tours, est appelé *Petricordius* d'après son pays d'origine, et dans un autre vieux manuscrit *Petricordias*. Les nôtres [nos ancêtres] ont décliné *Petricordias* (si ces manuscrits ne nous trompent pas) de la même façon que Vasas, Elusas, Atrebas [Bazadais, Auscitains, Artésiens]. Sur certains parchemins cependant cet auteur est appelé *Paullinus de Petricordia*, c'est-à-dire de la ville de « Petrocoris »³.

3. De toute évidence, l'auteur ne connaît pas l'orthographe commençant par PETRU au lieu de PETRO. Sans parler des travaux de nos celtisants, PETRU se révèle l'orthographe sans doute la plus exacte et la plus ancienne. Elle est attestée par des inscriptions gallo-romaines et par des monnaies ou médailles gauloises remontant à l'époque de la conquête des Gaules ou qui lui seraient de peu postérieures. Une différence de prononciation entre Gaulois et Romains expliquerait cette différence de notation du O et du U.

La mention de « Périgordins ou Périgourdins » confirme le début d'une réaction contre les premiers dictionnaires — réaction dont nous avons d'autres preuves ailleurs au même moment et même une vingtaine d'années plus tôt. Les rédacteurs des premiers dictionnaires, tous grands humanistes, avaient préféré *Périgordin* à *Périgourdin* pour traduire *Petrocorii* ou *Petrogorici* (en 1564 et 1567). *Périgordin* était plus ancien dans les manuscrits, mais l'évolution en *Périgourdin* était commencée: la présence imprimée des deux mots est observable en 1548 pour *Périgordin*, et en 1550 pour *Périgourdin* où elle se rencontre chez Peletier du Mans, partisan raisonnable de l'orthographe phonétique; et François de Belleforest utilise plus souvent *Périgourdin* que *Périgordin*. Il aurait fallu choisir si l'on ne voulait pas enregistrer les deux formules.

Or la prononciation en *o* et en *ou* de beaucoup de mots était à ce moment-là imprécise, et une dispute qui sera très longue venait de s'ouvrir entre partisans des *o* et des *ou*. Les lexicographes, tous grands érudits et fêrus de grec et de latin, étaient partisans de l'orthographe étymologique contre l'orthographe phonétique à égalité d'étymologie tout court. Ainsi avaient-ils une bonne raison d'arbitrer en faveur de *Périgordin*, issu de *Petrogori* ou de *Petrogorici* comme l'était d'ailleurs *Périgourdin*. De la sorte, pendant près de cent ans, *Périgordin* fit foi dans les dictionnaires, issus, remarquons-le, des deux mêmes premières sources. Mais l'usage de *Périgourdin* finit par prévaloir progressivement, dans la langue, et dans les dictionnaires où la transformation était achevée avant 1750.

Adrien de Valois est visiblement intrigué par le *d* introduit dans *Périgourdin* voir déjà plus haut quand il parle de *Petrocoritani*) et il en note les premières manifestations. Ici ce serait à l'occasion de Paulin « de Périgueux » dont le surnom « de *Petricordia* » est vraisemblablement dû aux Bénédictins dans les débuts du VII^e siècle. Dans ce *d*, Ménage, d'Alembert et quelques autres ont vu une corruption du latin. Ce n'est pas sûr car l'évêque d'Orléans, Théodulphe, grand lettré qui participa à la réforme du latin voulue par Charlemagne, traversant notre province en 798, parle de « *Petricordia tellus* » (rapprochée de *Paullinus de Petricordia*, on traduirait l'expression par « terre de Périgueux »). Le suffixe *la* qui marquait le lieu, ajouté à *Petrocorii*, pouvait aux yeux des réformateurs remplacer avantageusement *Petrocorii* (ville) ou quelque *Petrocoriarum*. Le *d* devait avoir sa raison qui nous échappe: éviter un hiatus... ou suivant une fausse origine grecque ou latine de *Petrocorii*, rappeler *karda* ou *cor* (cœur)... ou interpréter une prononciation spéciale du *r*...

§ B

1. — Pour Claude Ptolémée, *Petrocoriorum urbs* est *Vesuna*. Dans la table de Peutinger on mentionne ainsi *Vesonna* : *Mediolano Santonum* [Saintes], *Condade (Cognac)*, *Sarrum* [?], *Vesonna*. Dans l'Itinéraire d'Antonin, sur le trajet de Bordeaux à Argenton, *Vesunna* se présente entre Agen des Nitiobriges et Limoges, à LIII milles d'Agen et XLIX milles de Limoges.

2. — Un vieux marbre découvert sur place mentionne la ville en ces termes : *Tutela Aug. Vesunna Secundus Soter D.S.D.* Dans Magnon qui a l'habitude d'ajouter à chaque peuple sa capitale, nous lisons : *Petraborius, Vesonna*. Et aujourd'hui cette ville se partage en deux cités, l'ancienne et la nouvelle : la vieille cité avec une très vieille tour garde l'ancien nom d'une œuvre admirable et s'appelle *Vesuna* ou *Vesunna*, *Visune*, comme le dit Scaliger, lequel suit Savaron. Scaliger ajoute : *Augusta Vesunna Petrocoriorum vetustissimum splendorem testari adhuc Romanas inscriptiones, Amphitheatrum, et turrim, que sola nomen Vesunna retineat*. Dans la vieille cité, les Calvinistes ont ruiné la basilique de saint Etienne le martyr qui était la cathédrale, et un évêché très important. De *Vesunna*, pour Sidoine [Apollinaire] dans sa 11^e lettre au livre VIII, vient le nom de *Vesunnici* [désignant] les habitants de Vésone, ville située près de la rivière l'Isle.

3. — Dans les vieilles Notices des provinces et des cités de la Gaule, la *civitas Petrocoriorum* est appelée de noms variés et écorchés, comme nous l'avons dit plus haut, et dans la province d'Aquitaine seconde elle figure comme sixième et dernière ville, de même aussi dans la chronique de Robert. Mais dans l'œuvre de Gervais de Tilbury et dans des ouvrages plus récents la même ville obtient l'avant-dernier rang, citée, on peut s'en étonner, avant Agen. Mais Joseph Scaliger a raison, dans sa présentation d'une Histoire des Gaules, d'interpréter *civitatem Petrocoriorum* comme l'évêché de la ville de Périgueux (*episcopatum Petrocoriorum*); et il présente la *civitatem* tantôt comme un *episcopatum*, tantôt comme un *pagum*. C'est que dans les textes historiques *civitas* ne désigne pas seulement la capitale d'un peuple ou l'une de ses capitales, mais encore tout le territoire d'un ville, ou un pays ou un diocèse.

§ C

- — *Vesunna* a abandonné ensuite son vieux nom et à

l'exemple de beaucoup de villes de la Gaule, a préféré être désignée par le nom du peuple dont elle était la capitale et être appelée *Petrocori* et *Petrocorii*, *Perigueus* dans le langage courant. Ainsi Sulpice Sévère, au 2^e livre de son Histoire sacrée, raconte que Paterne fut déposé de son siège par les *Petrocoris*. Sidoine Apollinaire écrit *Petrogoros* dans sa lettre VI, livre VII. Le prêtre Paulin, dans Grégoire, écrit que Pégase à son époque brilla à *Petrocoriis* plus que les autres prêtres par sa foi et son esprit religieux. Fortunat, au VIII^e chant du livre IV, fait l'éloge de Chronope, évêque défunt de la *civitas Petrocorica*, laquelle ville est ainsi appelée dans les premiers conciles; c'est la ville de *Petrecors* dans les Gestes de Pépin, roi des Francs; la *civitas Petragorica* dans Aimoin, Hugon, Robert Gervais et autres écrivains plus récents.

Les *Petrocori* possèdent maintenant deux diocèses: *Petrocoricam* l'ancien, *Sarlatensem* le plus récent, pris sur l'évêché de la cité de Périgueux ⁴.

§ D

Le *pagus Petrocoricus* est appelé couramment le *Périgord*, comme s'il venait de *Petrigordius*, et il est divisé en pays supérieur et inférieur; Théodulphe l'a appelé *Petricordia tellus*. Grégoire appelle ce pays *pagum Petrogoricum*, suivi en cela par les Gestes de Dagobert et Aimoin; Frédégaire l'appelle *Petrocorecum* et *pagum Petrocoreum*; la Geste de Pépin, roi des Francs, le nomme *Petrogoricum* et *pagum Petrocorrectum*; on trouve *territorium Petragoricum* chez Eginhart; les vieilles annales de Pépin parlent avec raison de *Petrocoricum*. Ce pays il y a trois cents ans était désigné du nom de *Pierregort* et *Peregort*. D'où l'on comprend que dans les premières descriptions chez les anciens historiens de l'histoire des Francs, le nom du peuple des *Petrocoriorum* ou *Petrocororum* ait été corrompu de diverses façons, et qu'ils furent appelés tantôt *Petrogoros*, tantôt *Petragoros*, et *Petregoros* beaucoup plus souvent que *Petrocoros*.

III

Adrien de Valois a fait exactement le tour de la question dans ce qu'elle a de fondamental. Nos propres commentaires ne donnent qu'une très faible idée de tous les développements

4. On ne peut être plus net sur le passage du nom du peuple au nom de la ville. Voici d'autres exemples (d'après Dauzet): Cahors de *Cadurcis*, Rodez de *Rutenis*, Saintes de *Santonis*, Poitiers de *Pictavis*, Limoges de *Lemovicis*, Bourges de *Bituriges*, Angers d'*Andegavis*, Paris de *Parisii*.

auxquels chercheurs, linguistes et autres érudits pourraient se livrer encore sans contredire notre historiographe.

Essayons de conclure par trois réflexions. La première, c'est que nous devons mesurer les critiques quand nous jugeons les écrits de nos ancêtres. Demandons-nous plutôt si, à leur place, avec les mêmes ressources, nous aurions fait mieux.

La seconde, c'est que le siècle de Louis XIV a dans la recherche historique de quoi ajouter à sa gloire littéraire.

La dernière, c'est qu'en cette fin du XX^e siècle nous devrions bannir une mode, une négligence, ou une erreur par lesquelles se perpétue cette idée de « Périgord-pays des pierres », dont le nom serait à l'origine de Périgourdin et de Périgueux. En réalité, Périgord fut le dernier mot de la série à voir le jour, le premier n'étant même pas celui des premiers habitants de cette partie de la Gaule, mais celui de la fédération qui les groupait et dont ils avaient pris le nom pour le livrer à César.

Paul VERGNAUD.

NOTE SUR QUATRE PUIITS

situés

sur les communes de Badefols-d'Ans et Villac

Ces quatre puits sont situés dans le même secteur géographique, à la limite des départements de la Corrèze et de la Dordogne, à la limite également des cantons d'Hautefort et Terrasson, sur le territoire des communes de Badefols-d'Ans et Villac. L'architecture traditionnelle de cette région est influencée par la nature des constituants du sol : argiles siliceuses très brunes ou rougeâtres, roches également siliceuses de grès, de la même teinte que le sol, et de schistes marron ou bleutés. Le gros œuvre des bâtiments est donc composé, pour les murs, de gros blocs de grès assez friables, souvent assemblés sans liant, et les toitures sont couvertes avec des ardoises bleutées, grossièrement taillées, provenant autrefois d'une carrière située sur la commune de Villac.

Ainsi, ces quatre puits sont entièrement constitués de blocs en grès rose ou légèrement brun, taillés assez facilement tant la matière est friable, mesurant de 20 à 26 cm d'épaisseur et de dimensions très variables pour les autres côtés. Situés dans un secteur de 4 à 5 km environ, leur construction semble être due au même personnage tellement ils sont semblables, mais aucune trace connue ne subsiste de celui-ci. Selon la propriétaire de l'un des puits, M^{me} Mortier, ceux-ci auraient été construits il y a plus de 100 ans, peut-être 150, ce qui ne paraît pas impossible lorsqu'on constate l'usure prononcée de certaines margelles. Faute de renseignements et d'indications plus précis, il est difficile de déterminer avec exactitude leur date de construction.

Ce constructeur présumé aurait habité une maison isolée dont il ne subsiste plus que quelques pierres, située près des villages de Couty, commune de Badefols-d'Ans, et de la Fournerie, commune de Villac. Nous disons le constructeur, car il est assez probable que le même homme ait réalisé les quatre puits. Autrefois, la recherche des nappes d'eau propices à la construction des puits était confiée à des puisatiers, ces spécialistes accomplissaient tout le travail, de la recherche du meilleur emplacement à la construction de la partie externe du puits, en passant bien sûr par le creusement de celui-ci.



Puits à Villac et Badefols-d'Ans.

Il est également difficile de dire avec exactitude lequel de ces puits a été construit le premier et quel est celui qui le fut le dernier. Pourtant, si on analyse leur construction et les détails qui la composent, il est possible d'établir un ordre chronologique dans leur réalisation. Certains détails « techniques ou artistiques » et certains éléments de finition, dûs peut-être à des habitudes de construction ou au coup de main acquis, peuvent nous le laisser penser.

Leur volume général, assez semblable, est composé d'une partie cylindrique pour le corps, dans lequel est pratiquée l'ouverture pour donner accès au tour. Ce corps est surmonté d'une couronne de plus grand diamètre et peu épaisse et d'une voûte tronconique dont la dernière pierre, au sommet, sert de clé. L'ensemble est surmonté d'une pierre verticale plus ou moins ouvragée, destinée à l'ornement du puits.

Leur profondeur varie très sensiblement: 15 m pour le plus profond et le plus élevé, 2 m pour le moins profond, mais aussi le moins élevé. Leur disposition par rapport aux maisons qu'ils devaient desservir est assez semblable: à quelques mètres pour trois d'entre eux et moins encore pour celui du village de Couty.

Nous pensons donc que le premier puits construit fut celui situé à la Fournerie, commune de Villac, propriété de la famille Dupuy-Loubignac: simple hypothèse, nous l'avons dit, mais la sobriété de sa construction et la simplicité de ses lignes nous permettent de le croire. Plus large que les autres (1 m 50 de diamètre), c'est aussi le plus petit (3 m 30 de hauteur). L'ouverture qui donne accès au tour est carrée (80 × 80 cm) et ne comporte pas de linteau particulier; une couronne en pierres plates de 12 cm d'épaisseur débordé de 8 cm sur le corps du puits et sert de linteau à l'ouverture.

La voûte tronconique repose sur la couronne, son diamètre à la base est de 1 m 32, nettement inférieur à celui du corps. Sa partie supérieure est fermée par une pierre, tronconique elle aussi, dont le diamètre au sommet est de 42 cm. L'ensemble est surmonté par une pierre verticale de 48 cm de hauteur et de 20 cm environ de diamètre moyen; elle représente, dans sa partie supérieure en forme de boucle, un visage humain grossièrement sculpté, et sa base, conique, repose simplement sur la pierre de fermeture de la voûte.

L'assemblage des pierres de grès, très friable, est réalisé sans liant, ce qui enlève de la solidité à ce puits, lequel a déjà

subi assez durement l'épreuve du temps. Les pierres se délitent et leur solidité s'affaiblit; une restauration s'impose. Une consolidation autour du corps, au moyen de cercles en fer par exemple, constituerait dans l'immédiat une protection efficace.

Le propriétaire actuel envisageait de démonter la partie extérieure de ce puits, de combler le trou et de remonter les pierres une à une, à un endroit plus convenable, pour en faire une niche à chien ! Nous avons réussi à le dissuader, et ce puits est toujours à sa place.

Le puits n° 2 serait celui qui est situé à Couty, commune de Badefols-d'Ans, propriété de la famille Mortier. C'est le moins profond (2 à 3 m) et, en période de fortes pluies, l'eau arrive parfois jusqu'au niveau du sol. Il s'agit presque ici d'une fontaine couverte, mais en raison de sa profondeur (3 m creusés dans le grès), et de sa ressemblance avec les autres, nous lui gardons l'appellation de puits.

Son diamètre est de 1 m 40 (plus petit donc que le précédent), mais plus haut (3 m 80), ce qui lui confère une allure plus élancée et une apparence plus esthétique. L'ouverture, de bonnes proportions, est rectangulaire (65 cm de largeur et 1 m de hauteur). Elle est surmontée d'un linteau composé de trois pierres, avec, au centre, une clef et de part et d'autre, une pierre prenant appui sur l'encadrement de l'ouverture. C'est la présence de ce linteau en même temps qu'un volume plus harmonieux qui nous incitent à croire qu'il fut le deuxième à être construit.

Il est cylindrique de la base au linteau; une couronne en pierres (de 15 cm d'épaisseur) déborde de 8 cm environ sur ce cylindre. Un tronc de cône repose sur cette couronne et coiffe l'ensemble, de diamètre à peu près égal à celui du corps (1 m 39). Son sommet se termine par une pierre tronconique également, dont le plus petit diamètre est de 30 cm.

Le tout est surmonté d'une pierre verticale, conique à la base, cylindrique au milieu; elle se termine en forme de boule et ne comporte aucune inscription ni sculpture.

Ce puits, en bon état, est assez bien entretenu, les pierres ont été consolidées entre elles au moyen de mortier de ciment glissé dans les joints : si le procédé est discutable quant à son esthétique, il évite tout de même une corrosion trop rapide des angles des blocs de grès.

Le puits supposé être le n° 3 est au village de Rongère, commune de Villac, M. Denoix en est le propriétaire. Il est

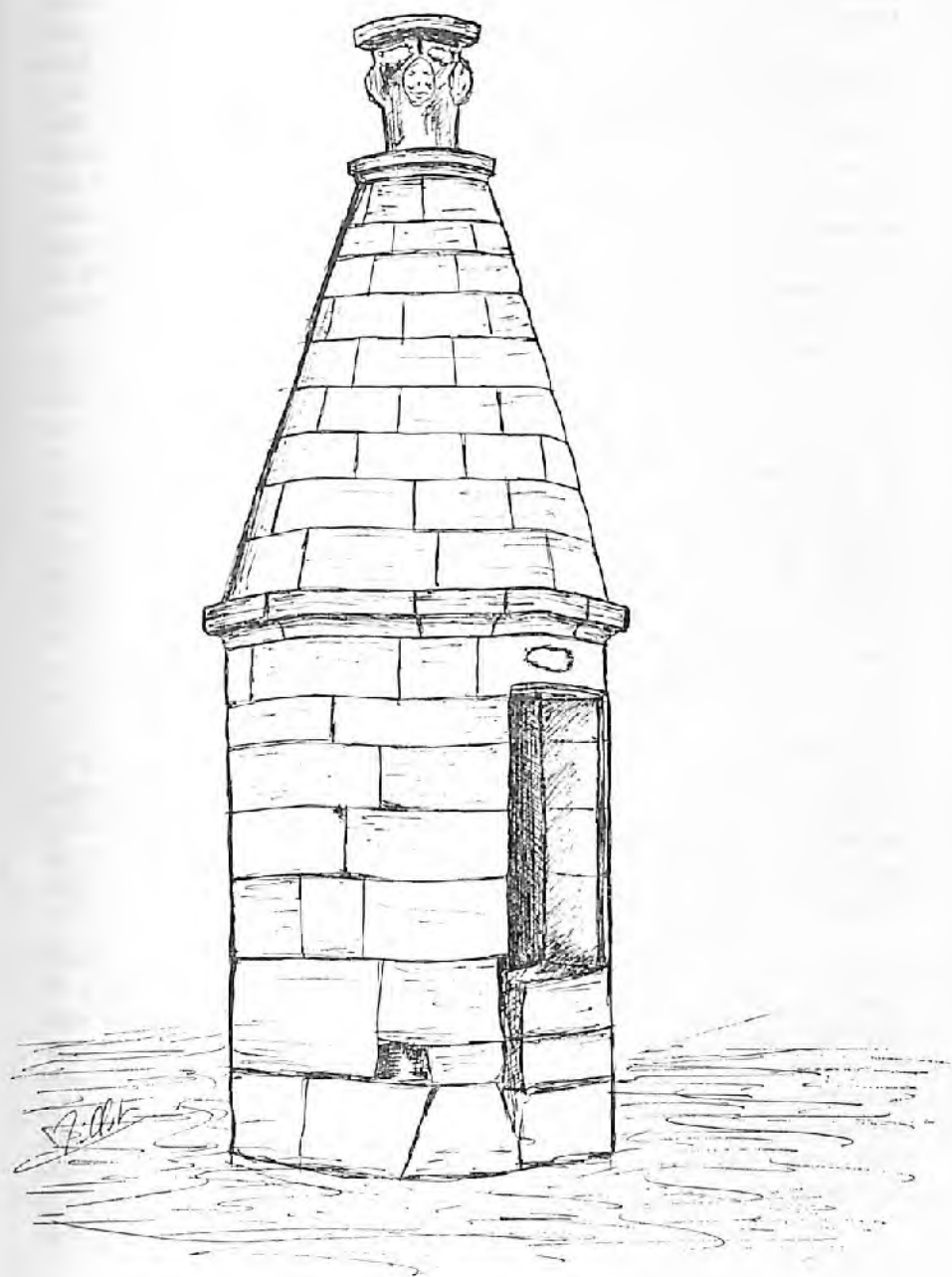
assez éloigné des précédents: 4 à 5 kilomètres environ. Sa profondeur est de 9 m. Son corps est constitué de deux éléments. Le premier, de 70 cm de haut et de 1 m 40 de diamètre, semble assurer une base plus solide à l'ensemble tout en lui évitant une silhouette trop allongée. Dans le deuxième, de 1 m 35 de diamètre et de 1 m 15 environ de hauteur, est aménagée l'ouverture donnant accès au tour (74 cm de large et 83 cm de hauteur). Le linteau de cette ouverture est réalisé dans un seul bloc de grès; la margelle, également d'un seul bloc, est très entamée en son milieu par les frottements successifs du seau. Ce corps en deux volumes est surmonté d'une couronne en pierres plates de 18 cm d'épaisseur environ et débordant de 8 cm.

A la différence des deux puits précédents où existait une rupture franche entre la liaison du corps et de la couronne (angle de 90°), ici un détail apparaît: l'assemblage n'est plus à angle droit, mais un congé de 9 cm de rayon environ assure une liaison souple entre le corps et la couronne, c'est ce qui nous laisse penser qu'il fut le troisième à être construit. Le dôme est de la même nature que les précédents; tronconique, de 1 m 35 de diamètre à la base, il se termine par une pierre tronconique de 16 cm de diamètre à sa partie supérieure.

L'ensemble est « coiffé » par une pierre verticale de 48 cm de haut et 16 cm de diamètre à sa base. Elle se termine en forme de boule, de 18 cm de diamètre, et comporte, sur sa partie cylindrique, légèrement conique à la base, une proéminence circulaire en forme d'anneau de 15 cm de diamètre. Ce puits est bien conservé, mais des joints en ciment, peu esthétiques, lui enlèvent beaucoup de sa beauté.

Le puits n° 4, le plus élaboré de tous, le plus élégant peut-être aussi, est situé au village de la Fournerie, commune de Villac, au centre du village, à quelques dizaines de mètres du n° 1. Il est la propriété de la famille Marchive-Delgoulet.

C'est le plus profond (15 m), le plus haut aussi dans sa construction extérieure (4 m 60). Le corps de 1 m 40 de diamètre et de 2 m de haut, comporte deux ouvertures diamétralement opposées et de dimensions identiques (59 cm de large et 1 m 10 de hauteur). Chacune d'elle est surmontée d'un linteau d'un seul bloc de grès, au centre de chacun de ces linteaux existe en relief un écusson ovale, mais aucune inscription ne semble y avoir été gravée. La partie gauche de l'une des deux margelles est profondément usée par la chaîne du seau. D'autre



Puits de la Fournerie, commune de Villac (croquis par P. Villot).

part, une feuillure existe dans l'encadrement de chaque ouverture afin de recevoir un cadre destiné à la fermeture du puits.

Comme pour le précédent, une couronne de pierres plates de 16 cm d'épaisseur débordé de 8 cm environ sur le corps et un congé assure une jonction harmonieuse entre les deux éléments. Cet ensemble est surmonté d'un tronc de cône beaucoup plus haut que les autres (1 m 80), apportant ainsi une certaine finesse à l'ensemble. Egal à celui du corps, à sa base, le diamètre au sommet est de 48 cm. Il est à son tour couronné par une pierre circulaire de 60 cm de diamètre et de 10 cm d'épaisseur. Un congé assure là aussi une liaison harmonieuse avec le sommet du tronc de cône.

Sur cette couronne est posé un bloc de pierre de 50 cm de haut environ, à peu près circulaire à sa base (22 cm de diamètre). Son sommet est carré. A mi-hauteur et à la base de chaque angle de cette partie carrée, un visage humain est grossièrement sculpté; sur deux faces opposées du carré, à la partie supérieure, deux animaux qui semblent être des chiens et un animal de basse-cour, canard ou oie semble-t-il, la quatrième face est nue. Ce bloc de grès sculpté est recouvert d'une pierre circulaire de 30 cm environ de diamètre et 5 cm d'épaisseur. Selon la légende, la présence de ces têtes et de ces animaux devait servir à éloigner ou repousser, peut-être même mordre, les indésirables qui venaient puiser de l'eau dans ce puits.

Son état extérieur est satisfaisant. Il est assez solide dans l'ensemble, mais sa partie interne, en sous-sol, creusée dans le grès très friable, et sur laquelle repose la construction externe, s'effondre assez sensiblement. Une érosion trop prononcée et un défaut de consolidation des pierres risquent donc de provoquer sa démolition.

L'intérêt de ces quatre puits est certain, ce sont les seuls de la région, à notre connaissance, qui soient construits de cette façon: leur architecture est très localisée, alliant la simplicité à une certaine recherche de l'esthétique. C'est l'expression d'un art vraiment populaire, tel que l'exprimaient nos ancêtres dans toutes leurs réalisations. Ces puits ne sont plus utilisés: l'eau sous pression à domicile leur a été fatale, ils sont ou seront bientôt totalement abandonnés. Le temps fera son œuvre et ils disparaîtront, démolis ou recouverts par les ronces et les orties. Une protection devrait être envisagée, leur entretien ne nécessitant pas des sommes fabuleuses.

Pierre VILLOT.

SEIGNEURS ET SEIGNEURIE DE SAINT-MARTIN et LAMONZIE

(suite et fin)

X

LA MARQUISE DE FLAMARENS, DERNIERE DAME DE SAINT-MARTIN.

Elisabeth Olympe Louise Armande Félicité du Vigier, totalement orpheline, devient dame de Saint-Martin, Lamonzie et Saint-Laurent le 21 décembre 1763, à l'âge de 11 ans. Du côté paternel, elle n'a plus que son oncle, le chevalier du Vigier, et sa tante, Marie-Charlotte, dont on ignore la destinée. Le chevalier ne veut, ou ne peut, accepter la tutelle de sa nièce, bien qu'il habite Bordeaux, dans la maison familiale.

Le 22 décembre ¹, le lieutenant-général du roi vient faire apposer les scellés dans la demeure du défunt. Le chevalier du Vigier le reçoit, et lui remet toutes les clefs de la maison. Le 21 janvier 1764, Joseph de Bacalan, conseiller au Parlement, est désigné comme « tuteur honoraire de haute et puissante demoiselle Elisabeth Olympe Louise Armande Félicité du Vigier ». Jean Jacquet, régisseur de la terre de Saint-Martin, est « tuteur onéraire ». Deux autres membres du Parlement font partie du conseil de tutelle. Aucun membre de la famille maternelle de la jeune fille n'est nommé.

Malgré les incartades de son père, elle hérite une assez importante fortune : d'abord les 50.000 livres que lui procure la transmission de la charge de procureur général ; puis la maison de Bordeaux, abondamment pourvue de meubles, de linge, d'argenterie, et décorée de tableaux et de nombreuses pièces de tapisserie, dont certaines sont dites « de haute lisse », et d'autres « en soie ». Une très importante bibliothèque s'y trouve aussi. Ajoutons à ces biens la seigneurie de Saint-Martin

1. Arch. dép. Gironde, 3 E 15.383. Selon l'inventaire après décès, de 1764, la maison de Bordeaux comprenait, au 2^e étage, une sorte d'appartement particulier, dont disposait le chevalier, et où les scellés ne furent pas mis. Pour le reste de la maison, ils furent levés, et l'inventaire fait en mars 1764.

avec les cens, rentes et droits seigneuriaux qui y sont attachés; et le château, les quatre métairies, les moulins, la tuilerie, qui sont des biens personnels. L'inventaire du mobilier et des objets trouvés au château, terminé le 4 mai 1764, les évalue à 4.200 livres ². La maison de Bacalan lui appartient aussi, au moins en partie; et peut-être également les seigneuries de Vaure et de Bourgneuf, transmises par héritage, et qui s'étaient ajoutées aux biens de son grand-père; aucun acte de vente de ces terres n'a été trouvé dans les papiers du défunt seigneur. D'autre part, Pierre Armand Claude avait fixé, depuis un certain temps déjà, la résidence de sa fille à Paris, au n° 372 de la rue de Grenelle. Cette maison, où nous retrouverons plus tard Elisabeth-Félicité, appartient-elle aux du Vigier? Ce n'est pas impossible, car nous savons que tous les membres de la famille faisaient de fréquents voyages à Paris depuis le milieu du XVII^e siècle.

Jean Jacquet administre les biens de la jeune demoiselle jusqu'à son mariage. Il semble que son conseil de tutelle ait eu hâte de la voir s'établir. A 15 ans à peine, elle signe son contrat de mariage ³, le 24 mai 1767. La bénédiction nuptiale n'a lieu que le 6 décembre suivant, à Paris. Elisabeth-Félicité devient l'épouse d'Agésilas Joseph de Grossolles, marquis de Flamarens, baron de Montastruc en Agenais. Il appartient à une très ancienne famille noble; il est brigadier général des armées du roi; il est admis à la cour de Louis XV, où plusieurs membres de sa famille tiennent des fonctions honorifiques. Mais il est l'aîné de son épouse, de plus de vingt ans.

La famille de Flamarens possède, rue de Vaugirard à Paris, un hôtel particulier, où vraisemblablement le nouveau ménage réside quelque temps. La jeune marquise va à la cour, comme son rang le lui permet. Si elle ne connaît pas d'éclatants succès mondains à Versailles, elle y noue et y entretient des liens avec les princesses de la famille royale. Elle obtient la charge de lectrice de M^{me} Adélaïde, fille de Louis XV.

Un peu plus tard, le marquis est nommé lieutenant général pour le roi, des provinces d'Aunis et de Saintonge. Ce poste l'oblige à résider, au moins partiellement, dans ces provinces

2. Arch. dép. Dordogne, II C 201.

3. LA CHESNAYE-DESBOIS, t. IX, p. 930. Agésilas Joseph était le fils de Marie Clément Joseph de Grossolles de Flamarens, et de Marguerite d'Arsens de Bruet. Un des frères d'Agésilas-Joseph, Louis Emmanuel de Grossolles, d'abord officier de cavalerie, entra dans les ordres. Il fut nommé au siège épiscopal de Périgueux en 1773.

proches du Périgord. De là, il peut aller facilement à Saint-Martin. Il apprécie le séjour au château, où il parle en maître. Grand chasseur, comme tous les siens, il fait de sa demeure un rendez-vous de chasse ⁴, ainsi que l'affirmaient encore les vieillards du village au début du siècle. Plusieurs années se sont écoulées depuis leur mariage ; mais aucun enfant n'est venu égayer leur foyer. Est-ce la seule pierre d'achoppement de cette union ? La discorde s'y installe. Les questions d'intérêt n'y sont pas étrangères, puisqu'en 1776 ⁵ la dame de Saint-Martin obtient « la séparation quant aux biens ». Après sa triste enfance d'orpheline, le bonheur conjugal lui est aussi refusé. Elle quitte la rue de Vaugirard, et regagne sa maison de la rue de Grenelle. En un temps où le divorce n'existait pas, c'est une séparation de fait, sinon de droit.

Que le marquis ait toujours ou non des droits sur Saint-Martin, il continue d'y venir jusqu'à la veille de la Révolution ⁶. Quant à la marquise, notre lointaine province ne l'attire pas. Elle dira même plus tard, pour expliquer sa longue absence, « qu'elle n'y a jamais eu résidence ». Elle en abandonne totalement la gestion à Jean Jacquet. Le château, inhabité, sauf quelques séjours du marquis et peut-être la venue occasionnelle du chevalier du Vigier, subirait les injures du temps, si Jean Jacquet ne s'efforçait d'entretenir les bâtiments et les installations au cours des trente années où il y a exercé ses fonctions.

En mars 1789, la préparation des assemblées provinciales qui doivent envoyer leurs députés aux Etats généraux, la laisse indifférente ; elle néglige de se faire inscrire sur les rôles de la noblesse. Son nom est probablement le seul ⁷, parmi ceux des seigneurs haut-justiciers du Périgord, à en être absent. Au mois d'août, l'abolition des privilèges et droits seigneuriaux la prive, non seulement de ses titres honorifiques, mais aussi d'une partie importante de ses revenus. Il n'y a plus, désormais, ni dame de Saint-Martin, ni seigneurie.

Ses biens personnels lui assureraient encore, cependant, une vie confortable, si elle voulait bien en prendre conscience

4. Un des oncles du marquis, puis à partir de 1762, un de ses frères, portèrent le titre de « grand louvetier de France ». On trouve aussi « grand veneur ». A cette époque, plusieurs brevets de lieutenant de l'ouvèterie furent distribués dans la seigneurie et aux alentours. Ils existent aux Archives de la Dordogne, série B.

5. Arch. dép. Dordogne, Q 55, nos 343 et 374.

6. Arch. dép. Dordogne, B 2131, B 2158, années 1785-1788.

7. A. de FROIDEFOND, *Armorial de la noblesse du Périgord*, t. II. A. Bordeaux, le chevalier du Vigier est inscrit sur la liste des nobles de cette ville.

et venir habiter son château. Mais, ni les journées d'octobre 1789, ni les malheurs qui s'abattent sur la famille royale, ne lui inspirent assez de sagesse pour renoncer à ses habitudes parisiennes.

En 1789, les préoccupations de la population rurale, dans la seigneurie et en Bergeracois en général, ne sont guère d'ordre politique. D'abord, on ne constate aucune animosité contre la dame. Jean Jacquet jouit de la confiance des habitants et de leur estime. Ils le lui prouveront bientôt en l'élisant aux fonctions municipales quand le nouveau découpage territorial instaura la commune de Lamonzie-Saint-Martin sur Dordogne. D'autre part, depuis que le pouvoir royal a permis, quelques années plus tôt, aux familles demeurées fidèles au protestantisme, de pratiquer leur religion en privé, les querelles et les inimitiés religieuses se sont apaisées. La majeure partie de la population est demeurée attachée à l'église catholique, dont les protestants se sont retranchés sans heurt. Les prêtres des quatre paroisses, soutenus par les fidèles, assurent leur ministère aussi longtemps que les lois sur les prêtres réfractaires le leur permettent. A Saint-Martin, à Lamonzie, au Monteil, ils restent dans leur paroisse jusque vers la fin de 1792.

Les soucis des paysans sont, avant tout, d'ordre économique et sanitaire. Une longue période de calamités atmosphériques — et l'année 1789 n'en est pas exempte — a donné des récoltes à peine médiocres. De ce fait, la disette règne à l'état presque permanent depuis près d'un demi-siècle⁸. En conséquence, le coût de la vie a beaucoup augmenté ; et la pénurie a amené son cortège de misère et d'épidémies. C'est donc dans un climat de pessimisme que parviennent, dès la fin juin, des rumeurs alarmantes incontrôlables, qui propagent « la grande peur ». Tout se réduit, d'ailleurs, à des attroupements, provoqués par des sonneries de tocsin. Aucun désordre ne se produit, ni dans la seigneurie, ni aux alentours ; au contraire, la nouvelle de l'abolition des privilèges ôte aux paysans le souci de payer des cens et des redevances sur une récolte déficitaire. Cependant l'état sanitaire dans la région de Bergerac, souvent mauvais depuis des années, s'aggrave en 1790, avec l'apparition d'une épidémie extrêmement meurtrière.

Le nombre des décès figurant ci-dessous est fourni par les registres paroissiaux de Saint-Martin, Lamonzie et le Monteil,

8. Arch. dép. Gironde, C 1382, 1398, 1410, 1451.

formant la nouvelle commune (y compris l'étroite et longue bande de terre, relevant de Saint-Laurent, auparavant, au sud de ces trois paroisses, et dont les habitants fréquentaient depuis toujours l'église la plus proche de leur domicile) ⁹. A Saint-Martin et à Lamonzie, les registres paroissiaux ont été tenus par l'abbé de Brugière jusqu'au 30 novembre 1792 ; au Monteil, le prêtre a quitté sa paroisse le 31 octobre. L'année 1792, où l'épidémie a été la plus violente, n'est donc pas tout à fait complète. Par contre ¹⁰, les protestants, dont on ne savait rien du point de vue démographique depuis une dizaine d'années, font inscrire les décès de leurs proches à la maison commune dès 1791.

Total annuel des décès pour les 3 paroisses :

1789	1790	1791	1792	1793
20	34	58 + 11 prot.	64 + 25 prot.	59

Ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 1793 que tous les actes d'état civil sont enregistrés à la mairie. On y trouvera, au cours de ces premières années, les noms d'habitants du bourg de Saint-Laurent ou de la Salagre ; parce qu'ils relevaient autrefois de la seigneurie, ils n'ont pas encore compris les nouvelles institutions. Pendant l'année 1793, on en compte une quinzaine. Si on compare les chiffres des quatre années qui suivent, à ceux de 1789, on voit qu'ils sont très élevés. Devant tant de victimes, on comprend que les familles si éprouvées se désintéressent de la politique.

Cependant, elles ont beau se tenir à l'écart du mouvement révolutionnaire, les nouvelles lois les atteignent. En premier lieu, le gouvernement a besoin d'argent ; la « taxe révolutionnaire sur les riches » ¹¹ est mise en recouvrement en 1791. Peu de gens y sont astreints : la marquise de Flamarens pour 8.000 livres ; Hilaire de Fonvieille, « ci-devant co-seigneur de Montcuq », riche propriétaire terrien, pour 12.000 livres ; et le citoyen Louis Fauvel, au Moulin-Neuf, pour 500 livres. Un peu plus tard, « l'emprunt forcé » atteint beaucoup plus de gens, pour des sommes allant de 1200 f à 50 f, selon l'estimation, pas toujours exacte, de leurs moyens.

Jean Jacquet, toujours dévoué à la marquise, paie la taxe, et lui évite ainsi la mise sous séquestre de ses biens — malheur

9. Pour comprendre la formation de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, se reporter à la carte des paroisses de la seigneurie.

10. Arch. dép. Dordogne, 5 E 221/1-5.

11. Arch. dép. Dordogne, 3 L 56.

qui arrive à Hilaire de Fonvieuille. Mais, en 1792, Lakanal règne à Bergerac, et ses subordonnés sont actifs. Ils font emprisonner des « suspects » et provoquent la dénonciation de « présumés émigrés », le gouvernement ayant interdit l'émigration à partir du 1^{er} mai 1792.

Or la marquise, absente de Saint-Martin depuis tant d'années, et négligeant toujours de correspondre avec son régisseur, attire l'attention des commissaires du district. Jean Jacquet ne peut faire la preuve de sa présence sur le territoire national antérieurement au 1^{er} mai, ni depuis cette date. La voilà « présumée émigrée » à la date du 23 juin 1792¹². Inscrite dans le premier volume des émigrés de la Dordogne sous le nom de « Flamarens Saint-Martin, femme de Sarlat », elle va être inscrite de nouveau dans le 4^e volume, sous le nom de : « Duvi-gier, femme, dite Flamarens, de Lamonzie ». Ses biens sont mis sous séquestre en attendant d'être vendus nationalement¹³. Que peut faire Jean Jacquet, sinon essayer de la prévenir du danger qui la menace et surveiller les agents du séquestre ? Elle recevra le message de son régisseur au mois d'août ; mais il ne va plus exercer longtemps encore son action bénéfique. Il meurt le 1^{er} mars 1793. Son acte de décès le dit : « procureur de la commune et officier municipal, habitant au château de Saint-Martin, mais décédé au bourg du Monteil. »¹⁴

La marquise n'a jamais quitté son domicile parisien. Elle se rend enfin compte qu'elle est exposée aux rigueurs de la loi sur les émigrés, et qu'elle va être privée de ses revenus. Dès le 11 août 1792¹⁵, elle commence des démarches pour obtenir sa radiation des listes où elle est inscrite, et la mainlevée du séquestre sur ses biens. Elle fait établir des certificats de résidence mais est déclarée suspecte en ventôse an II, arrêtée puis écrouée « dans la maison de détention de la Caserne, rue de Sèvres ». Elle y est prisonnière aux pires heures de la Terreur, jusqu'au 14 vendémiaire an III. Le certificat de levée d'écrou lui servira, au moins, à prouver qu'elle n'a pas quitté la France pendant cette période. Après bien des efforts, elle obtient enfin, le 12 pluviôse an III, du district de Bergerac, l'arrêté prononçant « provisoirement » la radiation de son nom des listes d'émigrés¹⁶. Après de nouvelles démarches,

12. Arch. dép. Dordogne, O 24.

13. Arch. dép. Dordogne, O 24, O 539.

14. Arch. dép. Dordogne, 5 E 221/5.

15. Arch. dép. Dordogne, O 45-46.

16. Arch. dép. Dordogne, O 43, 45, 46.

« et comme il n'est survenu aucune opposition à cet arrêté », il est confirmé le 11 fructidor an IV. En conséquence, le séquestre mis sur ses biens sera levé. « Elle sera renvoyée en jouissance d'iceux, avec restitution des fruits qui auraient pu être perçus par les agents de la République, à la charge par elle de payer les frais de séquestre, administration et autres, légitimement dus... Dans le cas où tout ou partie de ses biens auraient été vendus, le montant lui en serait remis, à la charge par elle, de payer les frais de vente. »

Après avoir acquitté tous ces frais, et en supposant que son nouveau régisseur se soit hâté de profiter des avantages énumérés, mais qui vont bientôt être supprimés par de nouvelles lois beaucoup moins favorables, qu'a-t-elle perçu sur la vente de ses terres et sur les revenus des métairies sous séquestre, de juin 1792 au 11 fructidor an IV ? Rentrée en jouissance de ses domaines, a-t-on pu lui faire parvenir sa part des métayages ? Qu'est-il advenu aussi de son domicile de la rue de Grenelle ? Après sa libération, elle n'y est pas revenue. Il est possible qu'il ait été vendu nationalement, ainsi que la maison de Bordeaux. Son oncle, le chevalier du Vigier, a également connu l'incarcération, bien qu'il fût alors très âgé. Elle demeure à présent rue de Varennes, n° 652 ¹⁷. Elle connaît certainement la gêne et commence à vendre certains de ses biens. Or, bien que séparée de son mari « quant aux biens », l'autorisation de celui-ci lui est nécessaire pour signer un contrat de vente ¹⁸. Cette autorisation lui est donnée par acte passé le 2 germinal an III, — donc très vite après sa mise en liberté — par le marquis, devant un notaire de Toulouse. Une expédition en est fournie au notaire parisien de la marquise, le 21 pluviôse an IV, et de nouveau confirmée le 12 fructidor an X chez un notaire de Clairac (Lot-et-Garonne). Entre temps, la marquise a signé une « obligation » pour la somme de 30.00 f le 3 pluviôse au VIII, et une seconde le 29 messidor an XI, qui s'élève à 36.000 f, — quelques semaines seulement avant la vente de la terre de Saint-Martin — et toutes deux gagées sur ce domaine. Sa terre est donc fortement obérée. Incapable de rembourser ces dettes, elle cherche à la vendre.

Mais en l'an IX, de nouvelles difficultés attendent les personnes rayées des listes d'émigrés. Elles ne recevront leur arrêt définitif de radiation qu'après avoir prêté serment à la

17. Arch. dép. Dordogne, O 45 et 49.

18. Arch. dép. Dordogne, *Bureau des hypothèques de Bergerac*, vol. XIV, n° 3202.

Constitution ¹⁹. La marquise s'est soumise à cette formalité dès le 19 brumaire an IX, mais à Paris. La lenteur des transmissions administratives fait que cette radiation n'a pas encore été prononcée à Périgueux. Le 23 thermidor ²⁰, elle écrit au préfet de la Dordogne afin de recevoir sa radiation définitive.

Ainsi, après cette longue série d'épreuves, elle ne se décide à revenir dans la maison de ses pères que pour la mettre en vente. Son séjour y sera bref ; elle n'y attendra pas de trouver un acquéreur. Il se présentera au début de l'an XII en la personne du général de division, comte Jean Boudet. La signature « du contrat de vente de la terre de Saint-Martin, consentie par M^{me} Duvigier de Flamarens au général Boudet », a lieu en l'étude de M^e Denis, notaire à Paris, le 19 vendémiaire an XII.

Les biens vendus comprennent le château et ses dépendances, les quatre métairies — telles qu'elles étaient décrites 150 ans plus tôt par Pierre Delbec — deux moulins sur la Dordogne et une tuilerie... « et toutes appartenances, circonstances de la dite terre... contenant 1918 pognérées, revenant à 9500 ares, mesure républicaine... ²¹ et ensemble les cheptels, charrettes, charrues, ustensiles garnissant les dits domaines, et les meubles meublant, garnissant le château; ainsi que le tout s'entend, poursuit et comporte, sans en rien excepter, retenir ni conserver ; mais aussi sans garantie de mesure, quantité ou qualité. »

La superficie de 1918 pognérées est à peu près celle de l'aveu et dénombrement de 1648 ; seul le château de Lamouzie ne fait plus partie des biens des du Vigier. Quant à la transformation des pognérées en ares, elle est absolument fautive, volontairement ou non : on a trompé la marquise sur la valeur de ses biens, en diminuant la superficie de plus de la moitié.

Le général Boudet s'engage à payer tous les frais et droits d'enregistrement, « et à acquitter, sur les revenus de l'an XI, les contributions de toutes natures, relatives à la même année ». Il prend aussi, à son compte, les dettes de 30.000 et de 36.000 f, avec les intérêts. Ces deux sommes seront déduites du prix de vente versé à la marquise. Il est fixé à

19. Arch. dép. Dordogne, O 47.

20. Arch. dép. Dordogne, O 47 à O 54.

21. La pognérée de Bergerac a été évaluée à 11 ares 24 quand on a mis en usage les mesures républicaines. La superficie des domaines était donc : 11 ares, 24 × 1.918 = 21.561 ares 32, au lieu de 9.500 ares dont l'acte fait mention. [DELAY].

200.000 f. Elle ne recevra donc que 131.000 f par paiements échelonnés, et 3000 f donnés immédiatement, comme si vraiment elle attendait cette petite somme pour assurer son lendemain.

La voilà ruinée, avec la gêne, et sans doute la misère, comme seule perspective d'avenir, lorsque dans quelques mois, les paiements différés seront achevés. Et elle vient juste d'atteindre la cinquantaine.

Et nous ne pouvons conclure sans nous demander pourquoi, même pendant la Révolution, elle a toujours refusé de quitter Paris, où sa vie était menacée. Son obstination ne peut, nous semble-t-il, s'expliquer que par l'esclavage où la tenait une passion exigeante, celle du jeu, sans doute ; celle-là même qui avait déjà causé tant de maux dans sa famille. Ce serait là aussi l'explication de la mésentente qui a brisé son ménage en 1776. La séparation des biens des deux époux n'a porté aucun préjudice au marquis de Flamarens. Ce n'est donc pas lui qui gérât mal les biens du ménage. Il a quitté Paris à la fin de 1792²² et s'est retiré dans ses terres du Sud-Ouest. Il a conservé une grande partie de sa fortune malgré la Révolution. A sa mort, il l'a léguée à son neveu en 1818. Quant à la marquise, après la vente de Saint-Martin, nous n'avons pu savoir quel a été son destin.

XI

LE GENERAL BOUDET

Nous ne pouvons achever cette recherche sur les châteaux de Saint-Martin sans parler de la carrière militaire du nouveau maître du domaine, le général comte Jean Boudet²³, et de l'influence qu'il avait commencé à prendre sur les habitants du village au cours des brefs séjours qu'il y fit, de 1804 à 1809.

Né à Bordeaux en février 1769 — la même année que l'empereur, — il entre à 16 ans au service du roi ; cependant il demande un congé définitif en 1788. Mais, en 1792, il ne

22. Le marquis et son frère, l'évêque de Périgueux, étaient encore à Paris au début de septembre 1792. Le 3 septembre, le marquis fait établir une sorte de certificat de civisme, constatant que « le citoyen Grossolles-Flamarens, demeurant rue de Vaugirard, a apporté 3.000 livres aux commissaires de la section du Luxembourg, pour alder et subvenir au service militaire des gardes nationales, en assignats » (Arch. dép. Dordogne, Q 55, n° 455). C'est le seul document de ce genre que nous ayons trouvé dans les registres des certificats de résidence.

23. *Dictionnaire de biographie française*.

reste pas indifférent à l'appel de « la patrie en danger ». Il part comme lieutenant à la frontière d'Espagne, se trouve au siège de Toulon en 1791, puis à l'armée de Vendée. Bientôt, il est désigné pour servir aux Antilles alors occupées par les Anglais. Il se bat vaillamment, chasse l'ennemi des forts qu'il avait pris et monte rapidement en grade. Le voilà général de brigade. Rentré en France, il rejoint le général Brune en Hollande en 1798, où il continue à se distinguer et à gagner l'estime et l'amitié des chefs sous lesquels il sert. En 1800 il est à Marengo, où, blessé encore une fois, il refuse d'abandonner ses troupes et continue la campagne. Envoyé à Saint-Domingue en 1802, il parvient à limiter les massacres — sans toutefois pouvoir les empêcher tous. Il rallie aux troupes françaises le général noir Laplume, et aide puissamment à la pacification. De retour en France, il est bientôt général de division et reçoit la cravate de commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin 1805. Toujours sur la brèche, les services signalés qu'il rend au cours des campagnes de 1806 et de 1807, en Poméranie suédoise, lui valent le titre de comte et une dotation de 30.000 f dans cette province. 1809 le trouve près de Vienne ; il contribue à la victoire de Wagram. Sa brillante conduite et ses succès sur le terrain lui valent la croix de grand officier de la Légion d'honneur. Au moment où Napoléon va le décorer, il ne peut rendre un plus grand hommage à « son courage extraordinaire » que par ces paroles : « Général, vous avez sauvé mon armée. »

Mais ses nombreuses blessures et les fatigues de tant de campagnes vont avoir raison de sa robuste constitution. Il tombe malade au cours de l'été 1809 ; encore une fois il refuse de quitter son poste au camp de Budwitz en Moravie, pour rentrer se soigner en France. Il meurt le 14 septembre 1809, unanimement regretté de ses pairs et de ses soldats. Il n'avait que 40 ans.

Au début de sa carrière, au cours de son séjour à la Guadeloupe, il avait épousé une jolie créole, Marie Joséphe Augustine d'Arbousier, par contrat passé le 8 nivôse an III. A leur arrivée en France, le général et son épouse font un séjour à Bordeaux, dans la famille Boudet, où naît leur fille Lodoïska, en l'an IX. Nul doute que cette famille bordelaise n'ait entendu parler jadis des procureurs généraux du Vigier, et de leur château de Saint-Martin. Voilà qui va orienter les recherches du général, quand il va vouloir acheter un domaine pas trop éloigné de sa ville natale, où sa femme et ses enfants — un

fils, Louis Auguste, vient de naître à Paris, le 11 fructidor an XI ²⁴ — pourront attendre en sécurité la fin des guerres.

Aussitôt en possession de la terre de Saint-Martin, le 17 vendémiaire an XII, il y fait quelques brefs mais efficaces séjours. Il ne prétend nullement tout bouleverser ; au contraire, il noue des contacts avec le voisinage, et choisit pour le représenter au cours de ses absences, un membre d'une famille de Lamonzie, anciennement et honorablement connue. Il garde à son service les anciens serviteurs et les métayers qui sont, depuis plusieurs générations, attachés au domaine. Il passe avec eux de nouveaux baux de métayage, suffisamment avantageux pour les deux parties, puisqu'ils seront reconduits pendant de longues années ²⁵. Il achète ou échange avec des voisins quelques lopins de terre ou des maisons qui forment des enclaves chez lui ²⁶. Il rénove bien des choses, au château, pour rares et rapides qu'y soient ses séjours. Ainsi, il fait transformer les anciens jardins et le vieux parc par un célèbre jardinier-paysagiste de Bordeaux — celui-là même qui dessina le jardin public de cette ville. Un mobilier nouveau vient remplacer, dans les pièces principales, celui du XVIII^e siècle, un peu désuet à son goût. Ses relations avec « les Iles » lui permettent de faire venir des bois précieux, utilisés pour la fabrication des beaux meubles « Empire », qu'on peut encore admirer au château.

Enfin il s'intéresse aux gens du village, sur lesquels il produit très vite une impression des plus favorables. On admire ses faits d'armes, et aussi ses magnifiques uniformes et ses prestigieuses décorations ²⁷. Il est, à leurs yeux, le digne continuateur des seigneurs que certains ont connus dans leur jeunesse, et qu'ils ont jadis respectueusement admirés. Mais ils voient en lui, aussi, un seigneur auquel ils ne sont plus tenus de payer cens et rentes — si impopulaires à la fin de l'Ancien Régime — de recourir à sa justice, et de reconnaître ses droits et privilèges féodaux. Ils n'ont plus de sentiment de dépendance à son égard, n'étant plus liés à lui par un serment d'allé-

24. Le contrat de mariage et les actes de naissance des enfants figurent sur la liste des papiers trouvés dans le secrétaire du général, pendant l'inventaire après son décès. (Arch. dép. Dordogne, 3 E 8186/408 et 437).

25. Les registres d'état civil de Lamonzie-Saint-Martin montrant que les gens étaient fiers de faire suivre leur nom de la mention : « métayer du général Boudet » ou « de M^{me} Boudet », puis « de M. le comte Boudet ».

26. Arch. dép. Dordogne, 3 E 8186.

27. Outre ses décorations dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, il reçut plusieurs décorations étrangères, en particulier la croix de chevalier de la couronne de fer, très rarement accordée.

geance effectif ou tacite. La Révolution a, tout de même, eu quelques bons résultats !

On sait aussi qu'une des préoccupations du général a été d'aider à la réinstallation du clergé local. Le Concordat ayant réglé la question religieuse, l'ancien curé de Saint-Martin, l'abbé Antoine de Brugière de Labarrière, échappé miraculeusement aux geôles révolutionnaires, a demandé à desservir de nouveau sa petite église, dont il avait été nommé titulaire en 1768. Peu lui importe qu'elle soit maintenant tombée au rang de « succursale » de l'église de Lamonzie. Mais le presbytère, dont jouissaient les curés qui s'étaient succédés depuis 1685, a été nationalement vendu en l'an III ²⁸. Le fondé de pouvoir du général a reçu mission d'entrer en relations avec les propriétaires et de racheter la maison et son enclos. Cette transaction a lieu le 1^{er} mai 1809. Le curé va pouvoir se réinstaller dans son ancienne cure.

Ce geste du général Boudet touche beaucoup les gens du village. Aussi, à la fin de son congé, l'accompagnent-ils jusqu'au port de Saint-Martin, où il doit prendre le bateau qui fait, alors, le service entre Bergerac et Libourne, et le regardent-ils partir avec émotion. Il ne devait, hélas ! plus jamais revenir. Lorsqu'ils apprirent la fatale nouvelle, les habitants décidèrent, selon une tradition conservée dans la famille Boudet, de faire peindre en noir, en signe de deuil public, une large bande sur le pourtour extérieur de l'église ²⁹ ; elle recouvrit sans doute celle que formait la litre armoriée des anciens seigneurs du Vigier. M^{me} Boudet et ses enfants restèrent à Saint-Martin ; son fils s'y maria ; et le château abrite ses descendants depuis quatre générations.

Marthe MARSAC.

28. Arch. dép. Dordogne, 3 E 8186. Quittance de 1.600 francs pour le général Boudet, de Pierre et Etienne Penissou, du 1^{er} mai 1809. Il s'agit du rachat du presbytère.

29. La trace de cette bande est visible sur les murs de l'église, où le crépi fait une légère saillie.

INSCRIPTIONS DATÉES A REIGNAC commune de Tursac (Dordogne)

Le site de Reignac est dominé par une grande et belle maison fortifiée plaquée contre une falaise au relief tourmenté ¹. Le bâtiment, intimement lié au rocher, se compose d'une grande façade de 25 mètres de longueur et, sur la gauche, d'un corps légèrement sortant, large de 7,5 mètres, dont le mur en retour s'appuie à la falaise.

L'ensemble paraît dater de l'orée du XVI^e siècle ², avec quelques remaniements postérieurs : maintes ouvertures ont perdu leurs meneaux, l'angle supérieur droit de la façade a été repris et l'escalier intérieur anciennement reconstruit. A noter une curieuse disposition dans la grande salle du rez-de-chaussée : des meurtrières ébrasées *vers le creux de l'abri* qui existe *derrière* la maison-forte. Comme nous l'a suggéré J. Clémens, il se peut que cette bâtisse ait pris la place d'un repaire plus ancien (XIV^e siècle ?) qu'une étude plus attentive et des fouilles aux abords permettraient peut-être de révéler.

Nous ignorons tout de l'histoire de Reignac, excepté ce que nous en dit Louis Desvergues ³ : des descendants de Jean Bart y résidèrent de 1756 à 1825, comme à Marzac tout proche où s'installa Marie de Labarthe, petite-fille du célèbre navigateur. Jean Maubourguet ⁴ nous apprend aussi que Reignac eut auparavant comme seigneurs les Calvimont de Lerm.

La première date, remarquée dans la lumière frissante d'un coucher de soleil par J.R.L., est dans l'ébrasement de la baie située à l'extrême droite de la façade, au rez-de-chaussée, sur l'une des belles pierres de taille en moyen appareil. La date — 1508 — est gravée dans un cartouche rectangulaire surmonté d'une fleur de lys à chaque angle supérieur (fig. 1). Deux trous

1. Aujourd'hui propriété de la ville de Bordeaux pour le Musée d'Aquitaine, qui y poursuit des fouilles archéologiques dirigées par l'un de nous (A.R.).

2. ROCAL (G.) et SECRET (J.). — *Châteaux et manoirs du Périgord*, Bordeaux, Delmas, 1938, pp. 194-195.

3. DESVERGNES (L.). — *La descendance subsistante et éteinte de Jean Bart. Sa postérité ignorée en Périgord d'après des documents officiels inédits*, Paris, Librairie Georges Saffroy, 1935.

4. MAUBOURGUET (J.). — L'excursion du 10 juin 1937. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 64, 1937, pp. 245-250, 3 pl. h.-t. (p. 250).

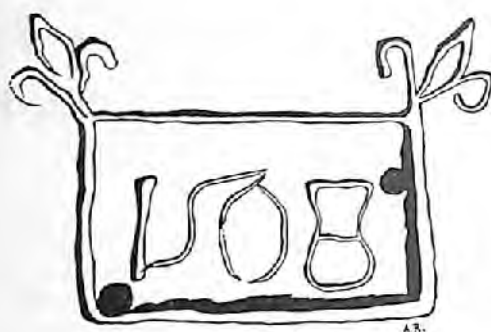


Fig. 1. — Maison-forte de Reignac. Inscription de 1508 gravée sur l'ébrasement d'une baie (1/2 de la gr. nat.).

de trépan mordent sur le cadre du cartouche, à l'angle inférieur gauche et au tiers supérieur du bord droit. Une autre cupule profonde est à 3 cm au-dessous du cartouche.

Cette inscription, soigneusement gravée, semble bien contemporaine de la construction et la date s'accorde au style de transition de cette grande façade encore sur la défensive avec ses meurtrières et ses corbeaux de machicoulis surplombant les portes, mais adoucie par l'harmonieuse disposition de nombreuses baies à meneaux.

Devant la maison-forte, une terrasse longue de 45 mètres, large de 12 à 15 (terrasse moyenne de nos descriptions) est parementée et contreboutée en avant par une muraille en gros et moyen appareil, sorte de rempart de 4 mètres de hauteur. A droite et à gauche, la terrasse est limitée par des murs aujourd'hui partiellement ruinés dans lesquels s'ouvriraient deux portes en plein cintre. L'arc de gauche a disparu mais il est attesté par une peinture du début de ce siècle ⁵, et l'on en voit encore le premier claveau en pénétration sur l'un des pieds-droits. L'arc de droite, intact, est à simple rangée de voussoirs. Sur la face opposée à la terrasse, sa clef porte une

5. BARING GOULD (S.). — *Cliff castles and cave dwellings of Europe*. — Londres, Seeley, 1911, p. 226 (document aimablement communiqué par M^{me} B. Delluc).

inscription profondément gravée sur un bossage trapézoïdal (fig. 2). Bien qu'assez érodée par les intempéries, l'inscription se lit encore aisément : INMOTA/MANEBIT/1667, que l'on peut traduire par « elle demeurera inchangée ». Par suite d'une maladresse du lapicide, le T de *manebit* sort du cadre et se trouve sur le pan coupé du bossage.

Cette inscription date donc le portail et du même coup sans doute l'aménagement de cette terrasse devant la maison-forte. Elle est de peu postérieure à l'arrivée de la famille de Jean Bart à Marzac et à Reignac, ce qui laisserait logiquement penser que les nouveaux occupants ont tenté de donner un visage plus aimable à ce repaire par trop rude et rocailleux.

Alain ROUSSOT et Julia ROUSSOT-LARROQUE.



Fig. 2. — Maison-forte de Reignac. Inscription de 1667 sur la clef de l'arc d'un portail de la terrasse moyenne (1/3 de la gr. nat.).

La bastide comtale de Tocane

Le nom, si particulier, du bourg de Tocane-Saint-Apre excite la curiosité de l'historien soucieux de comprendre la stratigraphie du peuplement de cette région. Et cela d'autant plus que le nom de Tocane n'existe pas dans les textes les plus anciens.

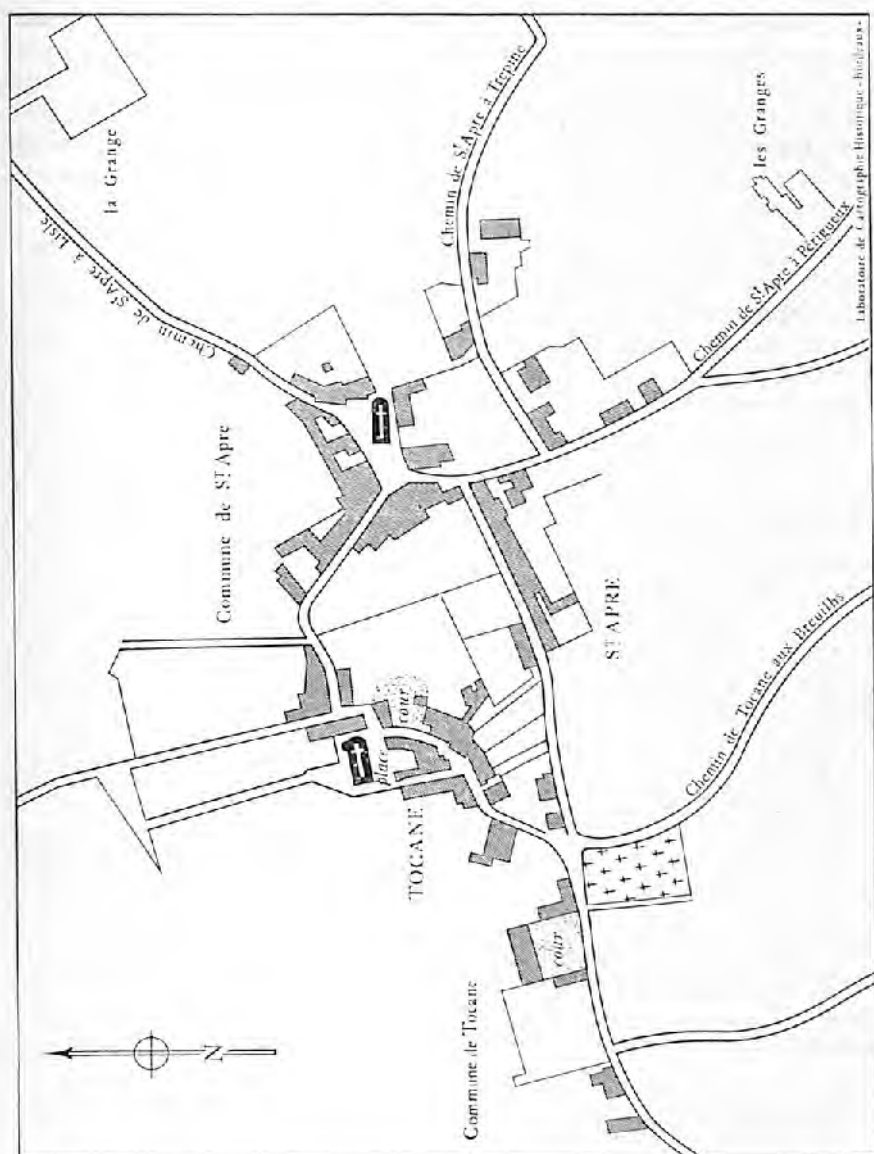
Ce vocable de Tocane — dont la forme ancienne est *Toscana* — rapproché de celui de Bénévent, situé à 10 kilomètres à l'Ouest de Mussidan, m'avait assez vite fait pressentir une bastide. On sait, en effet, que de nombreuses bastides ont emprunté leur nom à l'Italie ou à l'Espagne et que réciproquement, la présence insolite d'un nom italien ou espagnol permet de faire l'hypothèse d'une fondation médiévale quitte, bien sûr, à chercher confirmation sur le sol et dans les textes.

Or, ici, ni les plans, même anciens de ce bourg, ni les cadastres, ne permettent à première vue de passer de l'hypothèse à la certitude. Sur le terrain, on ne peut retrouver la moindre trace des caractères morphologiques habituels des bastides (plan régulier, place entourée de cornières...). Les bouleversements accomplis au siècle dernier pour moderniser la petite ville n'ont rien laissé des structures anciennes. La fusion des deux communes en 1852, aussi bien que l'état de vétusté des deux primitives églises, spécialement celle de Tocane ¹, ont amené à construire une nouvelle église que l'on a voulu pour partie sur chaque paroisse. Cela a entraîné la démolition de vieilles maisons et même une redistribution des voies publiques. Le plan cadastral de 1809 que nous reproduisons ici, avec encore les deux églises, est ce qui peut se rapprocher le plus du plan médiéval après la création de la bastide ².

Dans les textes, les secrets du passé lointain de l'actuelle commune ne se livrent pas aisément. Les mentions recueillies sont hétéroclites et de plus, aucune charte de fondation ou de coutume ne nous est parvenue. Le problème était donc difficile à résoudre.

1. Arch. dép. Dord., 3 V 6, et 130.

2. Voir là-dessus, Abbé PETIT, *Notice sur Tocane-Saint-Apre*, dans *Semaine religieuse de Périgueux*, 1880, p. 642 et R.P. CARLES, *Titulaires et patrons du diocèse de Périgueux et de Serliat*, dans *Semaine religieuse de Périgueux*, 1884, p. 686.



Plan des communes de Tocane et de Saint-Apre avant les transformations du XIX^e siècle, d'après le cadastre de 1809.

On sait que l'occupation de ce secteur est ancienne. Les importants vestiges gallo-romains que l'on y a découverts le font connaître de façon certaine ³. Pierre Barrière pensait qu'il pourrait y avoir eu là deux villas, l'une sur l'emplacement de l'actuelle Tocane, l'autre à Saint-Apre ⁴. L'existence d'un cimetière plus récent que la villa et celle de quelques restes (une inscription du VI^e ou VII^e siècle par exemple), sont révélateurs de la permanence d'un habitat que l'on retrouve au Moyen Âge après l'éclipse habituelle des documents.

Les premières mentions écrites médiévales qui nous sont parvenues ne sont pas antérieures au XIII^e siècle. Ce secteur situé immédiatement au Sud de la Dronne constituait à cette époque un petit pays qui, avec des orthographes variées, portait le nom de Perdus ⁵ ou Pardux et qui relevait du comte de Périgord. Un certain nombre d'éléments, figurant dans les textes les plus anciens, permettent d'en saisir l'importance. Elle provenait en premier lieu de la situation sur la route qui, venue du Nord et de Montagrier ⁶, franchissait la Dronne à cet endroit et, après être passée par le bourg de Sainte-Marie et le château de Fayolle, se dirigeait vers Saint-Astier. Le pont était un élément majeur de la structure de la région. Accroissant l'intérêt du pont, il y avait aussi un moulin donné, au moins en partie, à l'abbé de Chancelade en 1158, moulin qui est dit un peu plus tard « situé au pont de Pardus » ⁷ et qui existe encore.

Plusieurs textes nous font également connaître l'existence d'un péage, dit péage de Pardus, ou parfois « péage du bourg et paroisse de Sainte-Marie de Pardus » ⁸. Il était perçu par le comte ou par ses hommes. Les revenus de ce péage se sont par la suite décomposés et fragmentés en un certain nombre de parts dont quelques bénéficiaires nous sont connus. Les Saint-Astier, damoiseaux de Lisle, en ont détenu une partie qu'ils acensèrent dès le milieu du XIII^e siècle aux Guerrel, bourgeois de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux ⁹. Les Guerrel l'ont ensuite cédé en 1330 à un notaire de Périgueux,

3. Pierre BARRIÈRE, *Vesunna Petrucorlorum*, p. 204-205. Voir aussi *B.S.P.*, 1879, p. 448; 1880, p. 29 et 1882, p. 42.

4. Pierre BARRIÈRE, *op. cit.*, p. 205.

5. On trouve de nombreuses mentions du pays de Pardus dans les séries des Arch. dép. Dordogne indiquées ci-après et dans Paul HUET, *Trois chartes périgourdines du XIV^e siècle*, dans *B.S.P.*, 1910, p. 116-117 et 197.

6. Arch. dép. Dord. 2 E 1850/295, 1, 3 (1311).

7. *Id.*, 2 E 1834/50 n^{os} 25, 26, 30 (entre 1217 et 1222).

8. *Id.*, 2 E 1834/55 (juillet 1304).

9. Mentionné en 1271 et 1304 (Arch. dép. Dord., 2 E 1834/55).

Pierre Porte ¹⁰. Une autre branche probablement de la famille Guerrel avait aussi une part dans la perception de ce péage qui subit un nouveau partage en 1350 ¹¹.

Aussi haut que remontent les textes médiévaux, ce pays comprenait deux paroisses: Sainte-Marie de Pardus à l'Ouest et Saint-Apre de Pardus à l'Est avec chacune son cimetière ¹². Deux paroisses et deux bourgs, sans que rien permette jusqu'à présent de donner une antériorité d'existence chrétienne à l'un plutôt qu'à l'autre. Il n'est pas aisé non plus de se faire une idée de l'importance relative de ces deux paroisses qui pourrait peut-être éclairer leurs origines. On peut seulement constater que la paroisse de Sainte-Marie avait une superficie plus grande que Saint-Apre. En ce qui concerne la population, le dénombrement des paroisses et des feux de 1365 ¹³ attribue 93 feux à Sainte-Marie et 57 à Saint-Apre. L'écart entre les deux paroisses, à cette date du moins, est-il à mettre en rapport avec leurs superficies ou faut-il chercher ailleurs l'explication ?

En relation avec la route Nord-Sud, avec le péage et avec les deux paroisses, il y avait encore un autre élément: un marché, le plus souvent qualifié de petit marché: « mercadillum » ou « parvum mercadium ». Dans la première mention connue (juillet 1271) le péage de Pardus est perçu « in toto mercato de Parducio » ¹⁴. Le terme de « mercadillum » se rencontre le 24 janvier 1285 (n. st.) puis le 13 août 1309 ¹⁵. Et ce petit marché se retrouvera dans les textes jusqu'à la fin du XV^e siècle ¹⁶. Outre la voie Nord-Sud dont l'importance est parfois soulignée par la mention du pont de Tocane ¹⁷, de petits chemins divergeaient de là soit vers Vernode ¹⁸, soit dans la direction du cimetière de Saint-Apre ¹⁹ dont malheureusement, nous ne connaissons pas l'emplacement exact à cette époque.

Enfin, à une date qu'en l'absence de toute charte de fondation, on ne peut pas préciser avec toute l'exactitude que nous

10. Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 162, f° 552 et Arch. dép. Dord., 2 E 1834/55.

11. Arch. dép. Dord., 2 E 1850/293.

12. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 604, f° 11 v° (1330).

13. Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 88, f° 83 et Arlette HIGOUNET-NADAL, *Un dénombrement des paroisses et des feux de la sénéchaussée de Périgord en 1365*, dans *Bull. philol. et hist. du Comité des Travaux hist. et scient.*, 1962, p. 317.

14. Arch. dép. Dord., 2 E 1834/54. On trouve aussi « in foro de Parducio » (Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 137, f° 30, 1378).

15. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 821.

16. Arch. dép. Dord., 2 E 1834/9 (2).

17. *Id.*, *ibid.*, et 2 E 1814/9.

18. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 821 (janv. 1285, n. st.).

19. Pour le cimetière, voir aussi Arch. dép. Dord., 2 E 1850/15 (1327) et Arch. dép. Pyr.-Atl., E 729 (1330).

aurions souhaitée, apparaît un nouvel élément, « la bastide du Comte », probablement créée auprès de ce petit marché. La mention la plus ancienne que j'en avais moi-même trouvée sous ce terme précis de « bastide », était de 1357 ²⁰. Or, un document des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques ²¹ permet de repousser la première mention de cette « bastide du comte » à 1309. Ce texte, dont rien dans l'inventaire ne permettait de déceler l'intérêt pour la bastide, est donc de la plus grande importance. Il permet d'avancer l'hypothèse de la création de la bastide dans les toutes premières années du XIV^e siècle ou peut-être même dans la dernière décennie du XIII^e. Et ainsi, elle s'inscrirait dans une politique de fondation de bastides par les comtes de Périgord de la fin du XIII^e siècle, Hélie VII et Archambaud IV. Politique sans grande envergure apparemment, mais qu'un autre document de février 1285 (a. st.) où il est question des « hommes de nos bastides présentes et futures » ²², permet d'entrevoir.

Où se situait cette bastide comtale ? Dans les textes du XIV^e siècle qui nous en font connaître l'existence, elle est désignée par différentes périphrases : *la Bastide du seigneur comte de Périgord* en 1309 ²³ et en 1375 ²⁴, *bastida de Parducio* et *bastida domini Comititis apud Parducium* en 1357 ²⁵, ce qui nous amène à la situer dans ce petit pays de Pardus. Une annotation — évidemment plus moderne — figurant au dos d'un acte de 1313 ²⁶ indique « Sainte-Marie de Pradoux, près Touseane ».

Dans le document du 13 août 1309, se trouvent distinctement énumérés les différents éléments de l'agglomération au nombre de quatre : la bastide du seigneur comte de Périgord, le bourg de Sainte-Marie de Pardus, le bourg de Saint-Apre de Pardus et également le *mercadillum*. La bastide n'avait donc pas totalement englobé le petit marché, qui a continué à figurer dans les expressions topographiques jusqu'à la fin du XV^e siècle au moins.

Ainsi, tout permet de penser que cette bastide a été créée par le comte près du petit marché, en coin entre les deux paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Apre. Les exemples de

20. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 623.

21. *Id.*, E 821. J'en dois la connaissance à l'aimable obligeance de M^{me} M. Laharie, assistante à l'Université de Pau, à qui j'exprime tous mes remerciements.

22. *Id.*, E 822, f^o 2.

23. *Id.*, E 821.

24. Arch. dép. Dord., 2 E 1850/298.

25. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 623, f^{os} 9-11.

26. Arch. dép. Dord., 2 E 1850/295, 11, 5.

bastides créées ainsi auprès d'un marché sont assez rares, mais on en connaît tout de même quelques-unes. Des motifs économiques ont à coup sûr pesé dans la décision comtale. Mais il est sûr que le comte a eu aussi le souci d'affirmer sa présence dans ce secteur, face à la puissance, peut-être ici inquiétante pour lui, des deux familles vassales de Fayolle et de Saint-Astier.



L'existence d'une bastide comtale près du petit marché étant, nous semble-t-il, bien prouvée et approximativement localisée ²⁷, on doit également se demander à quelle époque cette bastide du comte de Périgord a reçu ce nom de Tocane et à quelle époque le nom de Tocane a supplanté celui de Sainte-Marie. Tocane se rencontre sous des formes voisines assez nombreuses: Toscana, Tuscania, Toucane, Tousquane, Touscant, Thocane. La première mention dans nos documents est de 1345 ²⁸, « iter publicus quod itur de molendino del Toalhar en Tocana ». Mais ensuite, il faut attendre le début du XV^e siècle pour trouver « les habitants de Sainte-Marie de Pardus, dit Tocane, et de Saint-Apre » (1408), d'où il ressort que c'est Sainte-Marie qui a perdu son nom au profit de Tocane tandis que Saint-Apre a conservé le nom ancien. On pourrait encore citer « Sainte-Marie de Pardus dit Tocane » (15 septembre 1408) ²⁹, « Notre Dame de Pardus dit Toucane » (1489) ³⁰, « la paroisse de Notre-Dame de Pardutz autrement de Thocane » en 1513 ³¹, ou « le château fort de Fayolle, paroisse de Thocane en Périgord » en 1522 ³². On sait également, par ailleurs, que le château de Fayolle se trouvait dans la paroisse de Sainte-Marie ³³.

Ainsi, le nom de Tocane a eu beaucoup de peine à s'imposer et c'est seulement au cours du XV^e siècle que peu à peu il a triomphé de Sainte-Marie. Un temps, on a limité l'emploi de Tocane à la désignation du bourg, la paroisse continuant à être appelée Sainte-Marie. Puis, à partir de 1470, il n'est à peu près plus question que de la « paroisse de Tocane ». L'église elle-même peut être dite église de Tocane à la fin du XV^e siècle ³⁴.

27. *Id.*, 2 E 1850/298 (1375).

28. *Id.*, 2 E 1850/424, 27.

29. Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 137, chap. 161, f^o 5.

30. Expression qui figure dans une lettre de Charles VIII (1489), publiée dans *B.S.P.*, 1889, p. 95.

31. Arch. dép. Dord., 2 E 1814/9 (3).

32. *Id.*, 2 E 1814/7 (1).

33. *Id.*, 2 E 1814/9 [déc. 1354].

34. *Id.*, 2 E 1814/9 (2).

En regard de deux mentions: l'une, relevée en 1511, « la paroisse de Sainte-Marie de Pardus alias de Thocane »³⁵, et une autre en 1513, « la paroisse de Notre-Dame de Pardutz autrement de Thocane »³⁶, on note entre 1470 et 1542 19 mentions de « la paroisse et le bourg de Tocane ». On peut considérer alors le nom de Tocane comme définitivement admis à la fois pour le bourg et pour la paroisse.

Il arrive cependant que l'on emploie Pardus seul, paroisse de Pardus ou bourg de Pardus par exemple. Avec laquelle des deux paroisses l'identifier ? Il semble bien, en général, que dans ce cas, c'est Sainte-Marie qu'il faut comprendre³⁷. On peut le déduire de la localisation dans quelques textes du repaire de Fayolle dont on sait qu'il se situe dans la paroisse de Sainte-Marie³⁸. Or nous avons aussi quelques textes qui, à son sujet, emploient seulement « paroisse de Pardus »³⁹. De même, « le chemin de Pardus à Saint-Astier »⁴⁰ se rencontre dans d'autres documents sous la forme « le chemin de Sainte-Marie de Pardus à Saint-Astier ». Cela serait peut-être confirmé par la plus grande importance de Sainte-Marie dans le dénombrement de feux.

Au total, donc, le nom de Tocane n'a pas dû sembler aux habitants de l'époque aussi prestigieux qu'il l'était aux yeux de ceux qui le lui avaient donné, et il a fallu beaucoup de temps pour qu'il réussisse à s'imposer. Est-ce à dire que les habitants ont conservé la notion plus ou moins vague d'un élément surajouté aux anciennes paroisses ? Cela conduit à s'interroger sur le sort de la bastide. Placée comme nous pensons qu'elle était, il ne lui était pas possible d'acquérir un très grand développement, et de toute façon, dans un espace aussi restreint elle ne pouvait pas avoir été conçue comme une bastide de peuplement. Il semble, d'après les textes, qu'elle n'a pas beaucoup attiré les hommes. Dans cette bastide où maisons et jardins meuvent directement du comte⁴¹, tout est loin d'être bâti en 1475, c'est-à-dire trois-quarts de siècle au moins après son institution⁴². Ce texte de 1475 concerne une terre donnée à

35. *Id.*, 2 E 1850/21, 16.

36. *Id.*, 2 E 1814/9 (3).

37. *Id.*, 2 E 1850/298 (1375).

38. *Id.*, 2 E 1814/12 (1456).

39. Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 137, chap. 161, f° 4 (1330 et 1354 et *Id.*, vol. 9, f° 37 (1400).

40. Arch. dép. Dord., 2 E 1850/295, 11, 2 et Bibl. nat., coll. Périgord, vol. 181, f° 149 (1307).

41. Arch. dép. Pyr.-Atl., E 623, f° 9 (1357).

42. Arch. dép. Dord., 2 E 1850/298.

cens. Mais cette terre, située pourtant sur le chemin qui conduisait du bourg de Sainte-Marie à l' « hospitium » ou château de Fayolle, était entourée d'autres terres et non de maisons ou de jardins comme nous l'attendrions. A des dates plus tardives, on trouve encore des concessions d'emplacements à bâtir : ainsi, dans la dernière décennie du XV^e siècle ⁴³, la concession de « quandam plateam pro edificando domum... in loco de Toquana ». Et il est frappant de constater dans le plan cadastral de 1809 qu'à cet emplacement figurent encore de grands vides.

Ainsi, le souvenir de la bastide de Tocane ne reste-t-il aujourd'hui que dans les anciens documents. Du moins, peut-on le ressusciter, inscrire cette création dans une politique comtale encore peu claire il est vrai — et avoir aussi une idée de la complexe formation de cette bourgade sise au Moyen Age à un carrefour de rivalités seigneuriales. L'histoire topographique des villages révélerait souvent de telles complexités.

Arlette HIGOUNET-NADAL.

43. *Id.*, 2 E 1814/9 (1490 ou 1499).

ETAT DE L'ENSEIGNEMENT EN DORDOGNE EN 1789*

Dujarric-Descombes a publié dans le *Bulletin* de 1881¹ un « Aperçu de l'instruction publique en Périgord avant 1789 », cependant que Georges Rocal donnait en 1942, dans son excellent livre « De Brumaire à Waterloo... »², un chapitre sur la réorganisation de l'enseignement en Dordogne à l'époque du Consulat et sous le Premier Empire. Notre propos sera ici d'esquisser une vue d'ensemble de la situation scolaire en 1789, grâce à une statistique lancée par le préfet Rivet le 14 thermidor an IX sur ordre du gouvernement³. Cette vaste enquête avait pour but de faire connaître aux pouvoirs publics les ressources et les besoins du département dans tous les domaines; en ce qui concerne l'enseignement, des tableaux récapitulatifs dressés par les sous-préfets nous ont été conservés⁴, qui établissent d'utiles comparaisons entre la situation à la veille de la Révolution et l'état de choses constaté en l'an IX.

Notre dossier distingue deux sortes d'établissements d'enseignement: les écoles particulières, qu'elles soient gratuites ou salariées, et les collèges ou maisons d'éducation. Classification qui correspond, à peu de choses près, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire de notre temps.

Dans le domaine des écoles particulières, on note un seul établissement gratuit, celui des sœurs hospitalières de Ribérac⁵, qui était dirigé par quatre maîtresses, les sœurs Moulin, Dusolier des Granges, Dalesme de Meycourbi et Feyfan. Cette école recevait 40 filles à qui l'on apprenait la lecture, l'écriture et les rudiments du calcul.

Les écoles payantes étaient au nombre de 13. Bergerac, particulièrement favorisée, avait trois pensions dirigées par

*. La carte qui accompagne cet article a été dressée par M^{lle} Claude Dubut, que nous tenons à remercier ici.

1. B.S.H.A.P., t. VIII (1881), p. 480.

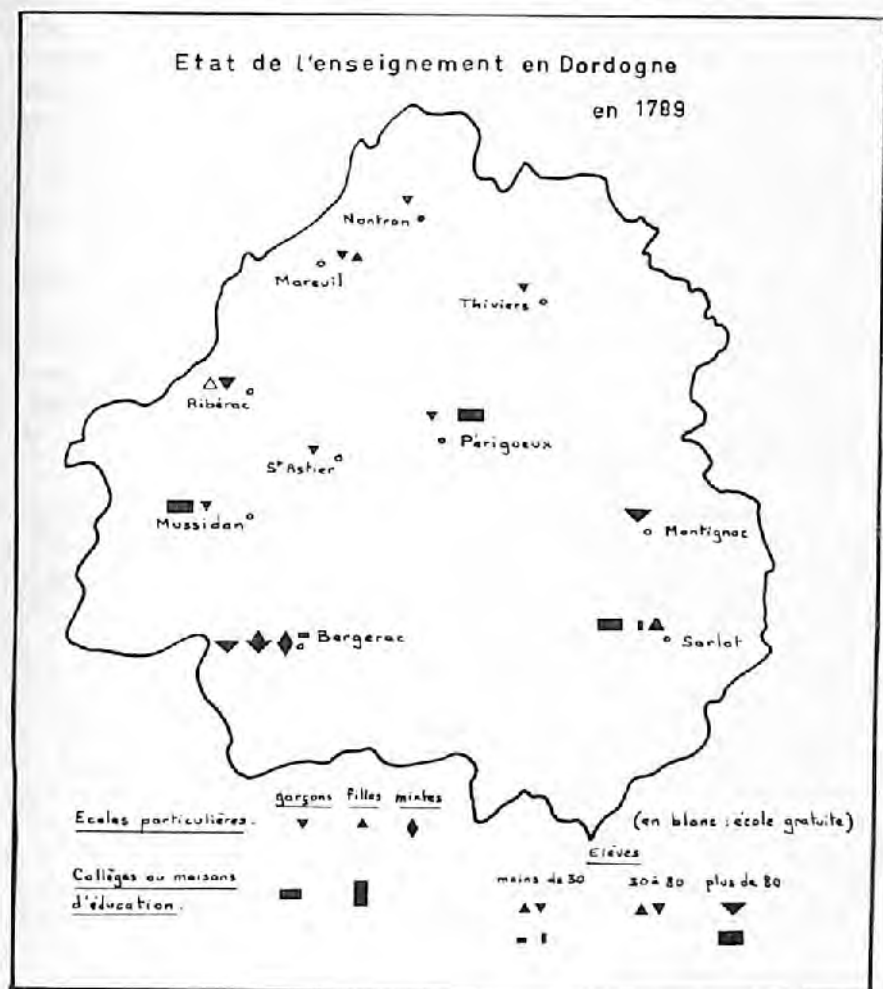
2. G. ROCAL, *De Brumaire à Waterloo en Périgord* (Paris, Flourey, 1942), t. I, p. 265.

3. Arch. dép. Dordogne, 6 M 513 (circulaire aux maires).

4. *Idem*, série T.

5. Voir Emile DUSOLIER, *L'instruction dans la seigneurie de Ribérac sous l'Ancien Régime*, dans B.S.H.A.P., t. LXXX (1953), p. 35.

Bourson, Niole et Viguiers. On y enseignait la lecture, l'écriture et le calcul. Si Viguiers ne prenait que des garçons — il y en avait 92 en 1789 —, on est assez surpris d'apprendre que les deux autres écoles pratiquaient la mixité: Bourson recevait 52 garçons et 16 filles, Niole 114 garçons et 18 filles. Cette situa-



tion mérite d'être soulignée, car elle devait être assez rare à l'époque et nous n'en connaissons pas d'autre exemple en Périgord.

Huit autres écoles de garçons fonctionnaient en 1789, toutes situées dans les villes ou bourgs de quelque importance.

François Soubiran ⁶, à Ribérac, enseignait la grammaire latine et française, ainsi que l'écriture et le calcul; il avait 42 élèves, dont 12 pensionnaires. Même programme pédagogique pour Delfau à Mussidan, qui recevait 25 garçons, dont 10 pensionnaires, et pour Périgaut, à Nontron, qui avait 23 élèves. A Mareuil, 25 garçons fréquentaient l'école Salmon, à Thiviers, 19 élèves étaient dirigés par Bernard, les uns et les autres étudiant la lecture, l'écriture et le calcul. Un établissement plus important existait à Montignac, dirigé par Cantalou, Gombaude et Bayle, qui enseignaient la grammaire latine et française à 80 garçons. Il y avait enfin l'école Favart à Périgueux (21 élèves) et l'école Rilhet à Saint-Astier (18 élèves), ces deux pensions enseignant la grammaire latine et française, l'écriture et le calcul.

Du côté des filles, naturellement moins favorisées sous l'Ancien Régime, les enquêteurs ne mentionnent, outre les deux établissements de Bergerac déjà cités, que la pension Labrugière, à Mareuil, où 17 élèves recevaient des notions de lecture et d'écriture, et l'école des religieuses de Notre-Dame à Sarlat, où fréquentaient 50 élèves à qui l'on enseignait la grammaire française, l'histoire et la géographie.

Au chapitre plus connu des collèges et maisons d'éducation, c'est Périgueux qui vient en tête avec son collège royal ⁷, dirigé en 1789 par les Doctrinaires. L'établissement enseigne la philosophie, les mathématiques, l'éloquence, les belles-lettres, l'histoire et la géographie, la grammaire latine et française et la religion; il reçoit 40 pensionnaires et 140 externes, les professeurs sont au nombre de neuf. Toujours pour les garçons, il faut citer le collège de Sarlat ⁸ avec sept ou huit maîtres qui enseignent le latin, le français et les mathématiques à ses 80 pensionnaires et 60 externes, le collège de Bergerac ⁹, dirigé par les Missionnaires, qui inculquent le latin à 12 pensionnaires et 15 externes, le collège Saint-Charles de Mussidan ¹⁰ qui enseigne les mêmes matières que Périgueux, moins toutefois la philosophie. Les renseignements divergent, pour Mussidan,

6. Voir Emile DUSOLIER, *Les Soubiran...*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LXV (1938), p. 234.

7. Voir les deux études de Ch. LAMBERT, *Le collège de Périgueux des origines à 1792 et L'administration, les études et la discipline au collège de Périgueux sous l'Ancien Régime*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LIV (1927), pp. 72, 119, 164 et 214 et t. LV (1928), pp. 222 et 283.

8. Voir Jean MAUBOURGUET, *Le collège de Sarlat au XVIII^e siècle*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LXXIX (1952), p. 205.

9. Voir E. LAPLACE, *Le collège de Bergerac, aperçu historique, 1476-1900* (Bergerac, Castanet, 1906).

10. Voir Roland LANDRY, *Aperçu sur l'instruction publique à Mussidan pendant la Révolution et le 1^{er} Empire*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XCVI (1969), p. 118.

en ce qui concerne la fréquentation: on indique tantôt 200 élèves, tantôt 110, dont 40 externes et 70 pensionnaires; l'établissement comprend quatre prêtres, dont le directeur, Moze, et les frères Chaminade, ainsi que neuf laïques. Aucune maison d'éducation pour les filles, si ce n'est le couvent de Notre-Dame de Sarlat déjà mentionné au chapitre des écoles primaires et qui reparait dans le tableau du secondaire avec huit maîtresses pour le pensionnat et quatre pour l'externat: cette maison, précise le commentateur, « était dans le genre le plus bel établissement du département, et peut-être de plusieurs environnants ».

On ne s'étonnera qu'à demi de voir que les sous-préfets de l'an IX ne mentionnent aucune école rurale, il devait pourtant en exister d'assez nombreuses si l'on en croit Dujarric-Descombes et d'autres auteurs ¹¹. Sans doute ces écoles, animées par les curés de village quand elles n'avaient pas de régents, n'existaient-elles que de fait et manquaient-elles de locaux. Une recherche serait à faire à leur sujet, dans les minutes de notaires, les registres paroissiaux et ailleurs, afin de compléter la statistique de l'an IX. S'il est vrai, comme l'a écrit Félix Ponteil ¹², que les décrets d'août 1789 sur l'abolition des droits féodaux et la suppression en février 1790 des congrégations religieuses ont entraîné une disparition accélérée des institutions scolaires, il n'en reste pas moins fort probable que le Périgord devait encore compter bon nombre d'écoles de campagne lors de la préparation des Etats généraux.

Noël BECQUART.

11. DUJARRIC-DESCOMBES, *op. cit.*; E. DUSOLIER, *L'instruction dans la seigneurie de Ribérac*; Roger DROUAULT, *Les écoles du Nontronnais en 1758*, dans B.S.H.A.P., t. XXIII (1896), p. 431.

12. Félix PONTEIL, *Histoire de l'enseignement en France. Les grandes étapes, 1789-1964* (Paris, Sirey, 1966).

LA VIE MAÇONNIQUE d'Antoine de TOUNENS

« Si vera sunt exposita, num Deus non invidetur, preces remittimus archiepiscopo Parisiensi, ut, reparato scandalo et damnatis erroribus, absolvat confitentem reum, et dei illi pœnitentiam salutarem. » ¹

Ces quelques mots écrits à l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, par Sa Sainteté Pie IX, figurent au bas d'une requête envoyée le 15 juillet 1867 au pape par Antoine de Tounens, roi d'Araucanie et de Patagonie :

« Très Saint Père,

Il résulte de l'allocution prononcée par Votre Sainteté le 25 septembre 1865 que les francs-maçons sont excommuniés et Votre Sainteté peut les relever de cette excommunication.

Je m'étais fait recevoir franc-maçon sans connaître la franc-maçonnerie : le concours de personnes qui me patronnaient avait suffi par me déterminer. Je me trouve par conséquent frappé de votre condamnation. Cet état de choses m'est pénible. Je désire me faire relever de l'excommunication et me réconcilier avec l'Eglise : que dois-je faire ? Je viens prier Votre Sainteté de bien vouloir me donner une réponse.

A. de Tounens, roi d'Araucanie et de Patagonie,
54, rue Mazarine, Paris ».²

En juillet 1867, Tounens demandait donc à quitter la franc-maçonnerie et à rejoindre l'Eglise. Pourquoi ? Quand s'était-il fait recevoir franc-maçon ? Quelle a été son activité maçonnique ? Autant de questions restées jusqu'à ce jour sans réponse. Les recherches que j'ai faites dernièrement ³ m'ont permis de consulter certains documents totalement inédits. Grâce à toutes ces archives, j'ai pu retracer la vie maçonnique

1. « Si les choses exposées sont vraies, n'en déplaise à Dieu, nous remettons la supplique à l'archevêque de Paris, de telle sorte que le scandale étant réparé et les erreurs condamnées, il absolve le coupable repentant et lui donne une pénitence salutaire. »

2. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10-4-1925.

3. *B.S.H.A.P.*, t. CI [1974], p. 199.

de notre illustre Périgourdin, depuis son initiation jusqu'à sa démission du Grand Orient de France.

*
**

Le 27 novembre 1857, Antoine de Tounens, alors âgé de 32 ans, était initié au sein de la Loge, nouvellement créée, « Les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis » de Périgueux ⁴. Les préparatifs de son premier voyage étaient avancés puisqu'il avait déjà vendu son office de clerc. Contrairement à ce qu'a écrit le comte Léon M. de Moulin-Peuillet ⁵, ce ne fut donc pas à Périgueux, dans la loge maçonnique « Les Amis persévérants » qu'il exposa tout d'abord son projet, qui ne dut point paraître à ses frères maçons ni si étrange, ni si chimérique », son initiation étant postérieure à son désir de rejoindre l'Amérique du Sud.

Il est permis de penser, les circonstances qui ont précédé sa démission de l'obédience corroborant cette hypothèse, qu'il n'adhéra à cette organisation que dans l'idée qu'elle aurait peut-être pu l'aider dans l'accomplissement de la mission qu'il s'était fixée.

Quatre mois après son initiation, le 29 mars 1858, il faisait l'objet d'une double « augmentation de salaire », c'est-à-dire qu'il était reçu compagnon et maître le même jour. Le 4 avril 1858 Tounens demandait, par l'intermédiaire de son Vénérable Hilaire Lagrange ⁶, un diplôme au Grand Orient de France avec les mentions suivantes : de Tounens Antoine Orllie, sans profession, ex-avoué, né le 12-5-1825 à Chourgnac.

Ce diplôme étant revenu de Paris avec l'orthographe inexacte, il en demandait un nouveau le 18 avril 1858. Deux mois plus tard il prenait son départ de Southampton, sans aucun diplôme maçonnique, semble-t-il.

En effet, arrivé à Coquimbo le 22 août 1858, il ne prenait pas contact immédiatement avec les Loges, puisque dans une lettre du 30 novembre 1859 ⁷, il signalait à son ami Desmartin, également membre de l'atelier de Périgueux, que depuis son départ du Périgord il n'avait pas eu le bonheur de visiter une Loge. Bien qu'il soit passé dans des villes où il y en avait, il n'avait pas pris contact avec ses frères d'Amérique du Sud parce qu'il « paraît que les mauvais maçons fourmillent dans

4. Bibl. nat., fonds maçonnique, 2-765.

5. *Cahiers de l'Académie des Hautes Etudes araucaniennes*, n° 6, 1962.

6. Né le 30 juillet 1805, notaire, Vénérable de la Loge maçonnique de 1856 à 1864.

7. *B.S.H.A.P.*, t. XCVIII (1971), p. 56.

les Amériques; par suite tout maçon qui n'est porteur que de son titre est toujours admis avec défiance ».

En fait, on sait qu'il s'était fait délivrer un diplôme, mais ce dernier indiquait comme profession « ex-avoué ». Or, comme le dit lui-même Tounens dans sa lettre du 30, cette profession est très mal vue : « ces malheureux procureurs, ainsi qu'on les appelle, sont mis en prison toutes les fois qu'ils sont en retard pour signifier un écrit et ils sont retenus jusqu'à ce que cet écrit est déposé ».

Il demandait donc à son ami de voir le « très vénérable Lagrange » et de le prier de vouloir bien lui donner une lettre de recommandation sur laquelle serait apposé le sceau de la Loge. Il précisait en outre de ne pas spécifier qu'il était un ancien avoué pour la raison déjà mentionnée et « d'un autre côté, écrivait-il, on penserait que j'avais été destitué, de là des commentaires ». Tounens demandait enfin à son ami d'envoyer ce document à Buenos-Ayres.

Dans une lettre du 11 mai 1860, il signalait que cette lettre de recommandation était arrivée à Buenos-Ayres, mais qu'il ne savait pas comment la faire venir à la Serena, où il se trouvait alors. Il semble toutefois que Tounens ait pu se procurer cette lettre et que, comme nous allons le voir plus loin, elle jouera un rôle très important une fois que le roi sera de retour en France. Rien pourtant ne permet de supposer qu'il ait pu prendre contact avec la Loge « l'Etoile du Pacifique » de Valparaiso, créée en 1851, si ce n'est qu'il se dit sauvé par un officier chilien du nom de Sotomayor ⁸, qu'il aurait rencontré à Valparaiso, dans la Loge maçonnique chilienne.

Après son arrestation et son retour en France, Tounens reprend contact avec ses frères de Périgueux, en particulier avec Desmartin, Hilaire Lagrange qui avait été nommé en 1860 « chargé d'affaires d'Araucanie en France », Ferdinand Pouyadou et les deux notaires, Gaillard et Gilles-Lagrange; et ceci dès 1863, comme l'atteste le calendrier maçonnique du Grand Orient de France daté de cette année-là et qui lui a appartenu. En même temps il publie chez Dentu une prière maçonnique. D'autre part, il demande une aide active pour la publication de ses « Mémoires ». A cet effet il envoie le 1^{er} octobre 1863 une lettre circulaire à caractère maçonnique.

Ses relations avec les francs-maçons de Périgueux seront très bonnes, du moins pendant quelque temps. Ainsi ses frères

8. Léo MAGNE, *L'extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens*.

l'élisent fin 1865 au poste d'Orateur de la Loge, comme le confirme un certificat maçonnique daté du 18 avril 1866 ⁹, sur lequel figure la signature de Tounens. Enfin, en 1866, Tounens est élu membre honoraire de l'atelier.

Alors qu'il participe avec un certain zèle à l'idéal maçonnique, un incident assez grave survient. Il aura pour conséquence de réconcilier, en quelques mois, Tounens avec l'Eglise. Grâce aux documents inédits découverts dans le fonds maçonnique de la Bibliothèque nationale à Paris, j'ai pu reconstituer les événements qui amenèrent Tounens à démissionner de la franc-maçonnerie et à écrire au pape.

Dans la séance du 25 février 1867, le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France prenait connaissance du rapport rédigé par la commission du contentieux : « Vous avez tous entendu parler plus ou moins d'un certain roi d'Araucanie emprisonné par le Chili, son voisin, et qui eût passé par la pendaison si notre consul ne l'eût fait élargir à raison de sa qualité de Français, car ce roi déchu et presque pendu n'est autre que M. de Tounens qui avait quitté il y a une quinzaine d'années la France pour chercher une souveraineté en Amérique. De retour en France, Tounens offrit son royaume au gouvernement si on voulait lui offrir les moyens de le reprendre; on ne jugea pas à propos d'accepter ce cadeau; fatigué sans doute de vains efforts tentés en ce sens, il retourne à Périgueux, là il reprend place à la loge les Amis Persévérants ¹⁰, il en obtient une lettre pressante de vive recommandation près de toutes les loges et maçons à l'effet d'obtenir des souscriptions ou un prêt d'honneur destiné à l'achat d'une propriété agricole; ceci se passait en août dernier; en novembre la loge estime que le f.:. de Tounens n'est qu'un chevalier d'industrie; aussitôt elle lance une circulaire à tous les ateliers faisant connaître son virement d'opinions, afin qu'on repousse la demande du F.:. de Tounens. Celui-ci écrit le 26-9 dernier au Grand Orient de France pour qu'il défende l'envoi de la circulaire, elle était lancée. (Le 10-9, de Tounens avait demandé une augmentation de grade qui avait été repoussée). Le 14-X Tounens envoie sa démission à la L.:. dans les termes les plus injurieux pour la maçonnerie. Sur la lecture de cette pl.:. la loge prononce le 17-X dernier l'exclusion de Tounens à l'unanimité sans autre forme de procès... D'autre part, de Tounens annonce, à la suite de sa demande de radiation de tous états maçonniques,

9. Archives de l'Evêché de Périgueux.

10. En fait, la Loge « les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis ».

qu'il va appeler les signataires de la circulaire à répondre de leur diffamation en police correctionnelle... ».

Nous avons retrouvé le rapport adressé le 30 mai 1866 par Tounens à toutes les Loges et à certains francs-maçons de l'obédience ¹¹. Daté du 11 avril 1866, il commence ainsi :

« T.: C.: V.: 1.: et 2.: S.: et V.: T.: M.: FF.: ¹²,

Je vous prie de me faire la faveur de porter votre attention sur les faits que je vais soumettre à l'appréciation de la R.: Loge où j'ai eu la fav.: de recevoir la L.:, les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis à l'O.: de Périgueux, et à celle de tous N.: FF.: sur toute la surface du globe.

M.: FF.:, le grand rouage qui gère l'humanité nous fait voir des familles tantôt dans l'opulence, tantôt dans la misère en comparaison de ce qu'elles ont été ; la mienne nous en offre un exemple. Je ne m'étendrai pas davantage ici sur ce sujet ; j'arrive tout d'abord à des faits plus récents et qui sont encore dans la mémoire de tous. Vous savez, en effet, que j'étais avoué à Périgueux ; je vendis mon étude pour aller explorer le Sud de l'Amérique, afin de connaître les avantages que ce pays pourrait offrir pour y fonder une colonie française ; mon exploration a eu pour résultat deux faits principaux :

1° de faire connaître des pays qu'on ne connaissait pas même de nom ; 2° d'en révéler la richesse en minéraux, en bois et en fertilité, dont l'ensemble offre la plus belle perspective pour le but que je m'étais proposé... ».

Pendant les douze pages suivantes, Tounens fait le récit de ses déboires tant au Chili qu'à son retour en France. Rien de particulier sur le sujet qui nous intéresse, si ce n'est ce paragraphe, page 12 : « Nos FF.: du Chili ne m'oublèrent pas non plus ; je suis heureux de leur en témoigner toute ma gratitude, surtout au F.: Sotomayor, qui me sauva la vie ; je dois aussi exprimer ma plus vive reconnaissance à la R.: loge des Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis à l'O.: de Périgueux, qui fit son possible pour me faire obtenir la liberté dès qu'elle apprit ma captivité... ».

On voit que Tounens ne donne que très peu de renseignements sur les contacts qu'il aurait eus avec les francs-maçons d'Amérique du Sud. On peut donc se demander s'il a vraiment fréquenté une Loge lors de son premier voyage. On ne

11. Rapport du F.: Pce O.-A. de Tounens, 1° A la loge de Périgueux et à toutes celles du globe ; 2° A tous les Maç.: de l'U.: (Périgueux, J. Bounet, 1866).

12. Très Cher Vénérable, 1° et 2° Surveillants et Vous Tous, Mes Frères.

connaît pas les démarches faites par la Loge de Périgueux pour la libération d'un de ses fils.

Ce n'est que dans les six dernières pages de ce rapport que Tounens expose avec beaucoup de détails son « plan » : « ...Espérant, M.^r. FF.^r., que vous ne serez pas indifférents à ma situation, j'ai la faveur de vous faire une demande que je vais préciser d'une manière aussi nette que possible; mais avant de la préciser, je dois dégager la maçonnerie de toute appréhension qu'elle pourrait avoir au sujet des faits que je viens de lui faire connaître. La maçonnerie n'a point à s'occuper de savoir s'il y a lieu de blâmer ou de louer la conduite de qui que ce soit; si je suis rentré dans le détail des faits que je viens d'exposer, c'est pour faire connaître ma situation. Je suis dans le malheur; pour en sortir, deux voies me sont ouvertes : la première, ce serait de rentrer à la tête des peuples qui m'ont fait l'honneur de m'élire leur chef, mais j'y renonce; la deuxième c'est de m'occuper d'agriculture, seule industrie que je connaisse et que j'aime; pour atteindre mon but, je manque, vous le savez, des ressources indispensables; où puis-je les trouver ? Auprès de ceux qui me portent intérêt; or, j'ai la conviction que la gr.^r. fa.^r. verrait avec plaisir que je pusse me sortir des embarras où je me trouve; dans cet espoir, je m'adresse à elle non comme loge directement, mais individuellement à chaque maçon par l'intermédiaire de la loge à laquelle il appartient, espérant que chacun prendra ma position en considération, et que celui qui pourra m'aider le fera, celui qui ne pourra pas me témoignera tout au moins sa sympathie. Ce n'est point un don que je sollicite, c'est un emprunt d'honneur, avec garantie et promesse de le rembourser aux conditions ci-après énoncées...

« ...Pour ce qui me concerne, M.^r. FF.^r., je réitère ma promesse de faire tout ce qu'un honnête homme doit faire pour sortir d'une situation malheureuse et faire honneur à mes engagements; je ferai mon possible pour que vous n'ayez pas à vous plaindre ni à regretter de m'avoir aidé. Ceci dit, voici ce que je voudrais faire : je désirerais acheter une propriété dans le Périgord, en mauvais état, pour l'améliorer et augmenter sa valeur autant que possible. Quant à son importance, je ne puis la déterminer; cela dépendra de la somme que je pourrai réunir; par exemple : si j'avais trente mille francs, j'achèterais une propriété de vingt mille francs et j'emploierais la différence à acheter des outils aratoires et à l'exploitation de la propriété; mais au lieu de trente mille

francs, si je pouvais réunir une somme plus forte, j'achèterais une propriété plus considérable; en un mot, mon intention est d'acheter dans les proportions de l'argent que je pourrai réunir.

« Pour réaliser les ressources indispensables pour acheter une propriété et l'exploiter, j'ai recours à un emprunt d'honneur, avec promesse de le rembourser en capital et intérêts à 5 p. % par an, aussitôt que les circonstances me le permettront. L'emprunt se fera de la manière suivante : le minimum pour chaque prêteur est de dix francs, le maximum est illimité; chaque prêt sera inscrit, par numéro d'ordre, sur un registre à souche duquel il sera détaché un récépissé qui sera donné à chaque prêteur en échange de la somme qu'il me prêtera, et lorsque je lui paierai son capital et son intérêt, il me fera la remise de son récépissé.

« Garantie : chaque prêteur, sans aucune exception, sera subrogé aux droits du vendeur; le privilège sera établi dans l'acte de vente en indiquant l'origine des fonds.

« Le président de la loge de Périgueux est chargé, dans l'intérêt des prêteurs, de comparaître dans l'acte d'achat et de veiller à ce que le privilège dont il s'agit soit régulièrement conservé. Si pour un motif quelconque, il ne pouvait pas se présenter, il pourra déléguer un tiers pour le représenter dans quelque acte que ce soit.

« A mesure des remboursements, le président de ladite loge, ou son délégué, se présentera devant notaire, sur ma demande ou celle de mes ayant-droit, pour fournir quittance et donner main-levée du privilège en tout ou en partie jusqu'à concurrence des paiements qui seront faits. Ceux-ci seront valablement faits en retirant les récépissés.

« Dans le cas où ladite loge cesserait d'exister, les droits qui sont dévolus à son président seraient dévolus au président de la chambre des avoués de Périgueux.

« Je vous prie, M.^r. FF.^r., de prendre ma demande en considération et d'y faire honneur le plus tôt possible; car en réunissant une certaine somme en quelques jours, je pourrai beaucoup mieux l'utiliser que si je ne la reçois qu'à des intervalles éloignés.

« Le versement des fonds se fera, dans toutes les loges, entre les mains du F.^r. trésorier, qui me les transmettra à Chourgnac, par Hautefort (Dordogne), avec la liste des noms

et adresses des souscripteurs, ainsi que le chiffre de chaque souscription.

« Veuillez agréer, M.^r. T.^r. C.^r. F.F.^r., l'expression de mes sentiments les plus F.^r.

Pce O.-A. de TOUNENS ».

Au rapport est jointe une lettre de recommandation, qui est reproduite de la façon suivante :

« A.^r. L.^r. G.^r. D.^r. G.^r. A.^r. d.^r. l'U.^r. A.^r. N.^r. E.^r. S.^r.
L.^r. A.^r. D.^r. G.^r. O.^r. D.^r. F.^r.

O.^r. de Périgueux, le 23^e j.^r. du 11^e m.^r.
de l'an de la V.^r. L.^r. 5860
(le 15 janvier 1860, E.^r. V.^r.).

La R.^r. L.^r. les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis à tous les m.^r. d.^r. l'U.^r.;

S.^r. S.^r. S.^r.

Le vénérable de la L.^r. les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis à l'O.^r. de Périgueux recommande à toutes les L.^r. de l'obédience du G.^r. O.^r. de France et à tous les maç.^r. de l'U.^r. le F.^r. O.-A. de Tounens, sans profession, membre actif de ladite L.^r. et méritant, par son zèle et son esprit maçonnique, la faveur d'un accueil fraternel et bienveillant de la part de tous les membres de la G.^r. F.^r.

Santé, espérance et bonheur à tous les maçons.

Signé : LAGRANGE, vén.^r.

Cette lettre est scellée du sceau de ladite L.^r. et porte pour suscription : (Voie d'Angleterre.) — A M. le prince O.-A. de Tounens à la Sérénité (Chili). »

Ainsi Tounens a joint à sa demande « d'emprunt d'honneur » la lettre de recommandation demandée dans sa lettre du 30 novembre 1859. Il semble donc qu'il n'ait pu obtenir une nouvelle lettre de la Loge de Périgueux. On comprend mieux la réaction des frères de l'atelier. Bien que daté du 11 avril 1866, le rapport sera envoyé le 30 mai 1866 avec ce mot :

« T.^r. C.^r. F.^r.,

Veuillez avoir la bonté de prendre connaissance confidentiellement de la brochure que j'ai la faveur de vous adresser avec la présente; vous jugerez ensuite ce que vous aurez à faire.

Je vous prie, T.^r. C.^r. F.^r., d'agréer mes amitiés les plus F.^r.

Signé : Pce O.-A. de TOUNENS ».

Quelques mois plus tard, le 20 novembre 1866, la Loge de Périgueux, « les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis », ayant eu connaissance du rapport du F.^o. Tounens, envoyait la circulaire suivante aux Loges de l'obédience :

« TT.^o. CC.^o. FF.^o.

La R.^o. L.^o. les Amis persévérants et l'Etoile de Vésone réunis (Orient de Périgueux), a décidé, dans sa tenue de vendredi 16 novembre 1866, qu'une circulaire serait adressée aux loges de l'obédience afin de les éclairer sur le compte du F.^o. de Tounens. Ce F.^o. parcourt la France en ce moment et sollicite des loges et maçons un prêt d'honneur; il se sert, comme moyen de recommandation, d'un certificat officieux sur lequel il a obtenu la signature des principaux dignitaires de l'atelier, et ce certificat, il le présente comme ayant un caractère officiel et émanant de la loge elle-même.

« Or, quelque intérêt que nous inspire le F.^o. de Tounens, nous croyons qu'il est de notre devoir d'instruire les loges de la véritable situation des choses.

« Nous connaissons Tounens depuis de longues années; avoué au tribunal de Périgueux, il abandonna cette carrière pour tenter fortune en Amérique; il pénétra en Araucanie, eut un moment l'espoir d'en diriger les nombreuses populations, fut fait prisonnier par les Chiliens, et dut son salut d'abord à sa qualité de maçon, puis à l'intervention de la France. Depuis son retour, il est toujours dominé par une idée fixe, invincible et persistante, celle de partir de nouveau pour l'Amérique. Les avis, les excellents et sages conseils lui ont été prodigués inutilement. — Depuis 5 ou 6 ans, dans ses voyages, dans ses entreprises, après avoir à peu près épuisé ses modestes ressources, il a absorbé une partie de la fortune de sa famille, dont la complaisante générosité cherchait à le soutenir. Que fait-il ? — Rien. — Pourtant il est dans la force de l'âge, bien portant, doué de quelque intelligence, possédant de l'instruction. — On lui a parlé d'une place dans une administration avec 15 ou 18 cents francs de traitement; à cela il répond que sa dignité d'ancien monarque ne saurait s'accommoder d'un si misérable emploi. — S'il veut habiter avec sa famille, elle est toute prête à l'accueillir, et il trouvera au milieu d'elle paix et affection. — Mais non; rien d'ordinaire et de convenable ne saurait lui plaire. Le voilà qui se met en campagne; il va frapper à toutes les portes pour essayer de recueillir une somme importante sous le nom d'emprunt. Il s'adresse aux avoués, aux avocats, aux maçons. Chacun s'inscrit sur l'une des listes préparées par

lui, et elles sont nombreuses et variées, selon le caractère de la personne à qui il demande; il a soin d'inviter chacun à forcer le chiffre de sa souscription et à écrire 100 francs au lieu de 50, 40 au lieu de 25, afin que la rondeur de ces chiffres serve d'exemple et d'encouragement aux suivants.

« Le prétexte qu'il donne à cet emprunt, c'est le désir qu'il aurait d'entreprendre une grande exploitation agricole. — A cet égard, de longues et nombreuses explications ont eu lieu, soit devant des commissions, soit en loge. — Nous voulions l'aider, le seconder, l'appuyer, mais à la condition de diriger son emprunt, et d'en appliquer le montant, soit sur l'achat, soit sur la ferme d'une propriété dans le département de la Dordogne. Tounens, lui, songeait, au contraire, à aller faire une agriculture exceptionnellement productive à Montevideo. — On n'a point pu s'entendre.

« Bref, l'avis de la loge est le suivant : Tounens entre dans une voie regrettable; il ferait mieux de songer à sa dignité d'homme qu'à sa dignité d'ancien monarque.

« Ce n'est pas un prêt, mais en réalité un don qui sera fait à Tounens; or, on doit réserver les secours pour ceux qui les méritent, c'est-à-dire pour les victimes du sort, pour les vieillards et pour ceux qui n'ont ni appui ni moyen de se suffire à eux-mêmes par le travail.

« Tels sont les renseignements sommaires que nous avons jugé sage et utile de fournir aux loges de l'obédience, afin de ne pas les laisser marcher en aveugle dans cette circonstance.

« Recevez, TT. . CC. . FF. ., l'assurance de nos sentiments les plus fraternels et les plus dévoués.

Le 1^{er} surv. ., DUMAS; le vén. ., G. LALANDE; le 2^e surv. ., SALBAN; l'or. ., MARULAZ; le secrét. ., BESSE. Le garde des sceau et timbre, Eug. BREHANT. »

Tels sont les faits. Comme il est précisé dans le rapport de la commission du contentieux du Grand Orient de France, déjà cité, Tounens écrivait le 26 novembre 1866 ¹³ à l'obédience pour que la circulaire de la Loge ne soit pas diffusée. Cela était déjà fait. Dans ces conditions Tounens dans une lettre du 14 décembre 1866, demandait à être rayé de tous les états maçonniques. Il ajoutait en outre : « Je jure devant Dieu et devant les hommes de faire mon possible pour aider à anéantir les loges maçonniques ».

A la lecture de cette planche, la Loge « les Amis persévé-

13. A noter que les dates mentionnées dans le rapport de la commission du contentieux le sont maçonniquement (deux mois de retard).

rants et l'Etoile de Vésone réunis » décidait le 17 décembre d'exclure Tounens. Celui-ci faisait alors appel de cette décision. Le 29 avril 1867, après jugement du Conseil de l'Ordre constitué en Chambre de justice et d'appel, le Grand Maître du Grand Orient de France décidait d'annuler la décision de la Loge de Périgueux, de maintenir la démission de Tounens et de lui infliger un blâme.

Trois mois plus tard, Tounens s'adressait au pape pour se réconcilier avec l'Eglise.

*
**

Initié le 27 novembre 1857, démissionnaire le 17 décembre 1866 (confirmé par le jugement du Grand Orient du 29 avril 1867), Tounens n'eut plus de contact avec la franc-maçonnerie. Il est toutefois question d'un autre jugement qu'aurait rendu le Grand Orient le 1^{er} avril 1872 et qui aurait reconnu la parfaite correction d'Antoine de Tounens en cette matière ¹⁴.

A partir de cette époque, sous la pression du groupe ultracatholique de l'un de ses plus fidèles conseillers, Mahon de Monaghan, Tounens adoptera un style moins libéral. Alors que la Constitution du 17 novembre 1860 prévoyait dans son article 22 que « le Conseil du Royaume doit s'opposer à la promulgation des lois qui porteraient atteinte..., à la religion..., à la liberté des cultes... », en 1872 Tounens signalera comme le premier de ses principes politiques : « la religion catholique, qui sera la religion d'Etat... ».

Tounens s'est éteint le 17 septembre 1878 après de longues souffrances. Selon Mgr Ach. Anger-Billards, chorévêque d'Antioche, prélat mitré de Carthage, la mort du « roi » serait le résultat d'un empoisonnement ayant pour auteurs les francs-maçons chiliens, pendant son dernier séjour à Buenos-Ayres à la fin de 1876. On peut douter du sérieux de cette accusation quand on constate que ce prélat écrivait à ce sujet, à Octave Fallardeau, vers 1900 : « Orélie 1^{er}, roi d'Araucanie, m'avait fait commandeur et comte de Lalma, car je l'avais fait abjurer le franc-maçonisme. Les Francs-Maçons chiliens, jaloux de le voir roi catholique et leur enlever la Patagonie, *empoisonnèrent* net ce véritable grand homme et il mourut en saint en rentrant en France... » ¹⁵. Il est vrai que l'évêque d'Antioche ne savait pas que Tounens avait quitté la Franc-Maçonnerie pour une question d'argent.

Guy PENAUD.

14. *Cahiers de l'Académie des Hautes Etudes araucaniennes* (déjà cité).

15. *Idem*.

L'ÉGLISE DE BANEUIL

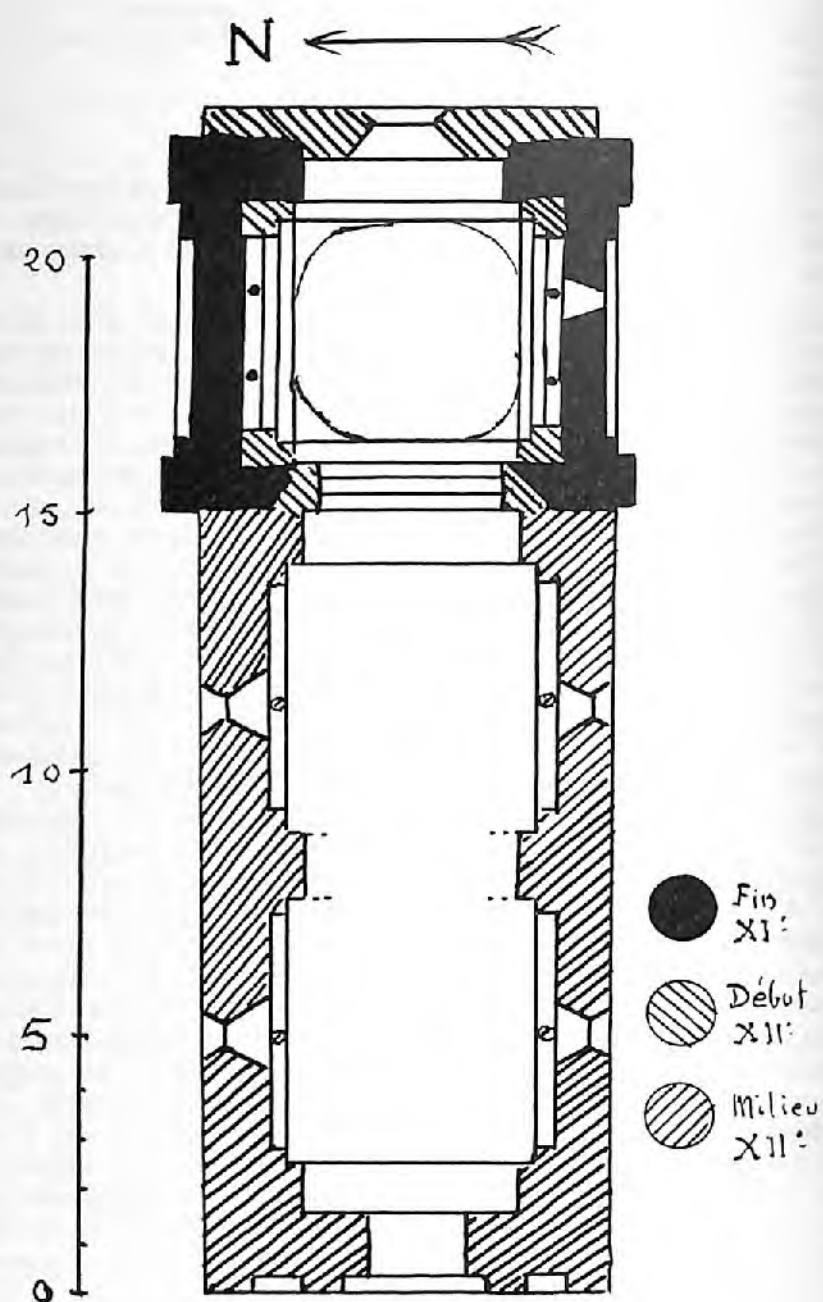
Charmente petite église bâtie près d'un château fort ruiné, dans un bourg dominant de loin la vallée de la Dordogne, Saint-Etienne ¹ de Baneuil semble avoir été dès l'origine une église paroissiale, non le siège d'un prieuré.

En plan, elle dessine un rectangle, orienté, de 20 × 5 m. dans œuvre. Une nef de deux travées précède un chœur rectangulaire. Actuellement dévoûtée, la nef a été couverte d'un berceau appareillé ² dont la naissance est soulignée par une imposte chanfreinée. Le doubleau médian, à rouleau, retombe sur des pilastres. Des arcs d'applique, plein cintre (deux arcs sur les goutterots de chacune des deux travées), retombent sur des pilastres et sur des colonnes engagées, sans dossier. Leurs chapiteaux sont faits d'un robuste tailloir chanfreiné, de corbeilles trapues, frustes ou sculptées (l'une d'elles est à peine épannelée, comme si on avait projeté de la sculpter une fois en place; une autre est grossièrement sculptée d'un oiseau aux ailes déployées, posé entre deux quadrupèdes. Les astragales sont toriques; l'un d'eux est sculpté d'une cordelière. Les bases sont invisibles, le sol de la nef ayant été exhaussé. Quatre baies éclairent cette nef qui date du XII^e siècle.

Par contre, le chœur est partiellement du XI^e siècle. Il devait être, à l'origine, voûté d'un berceau que soulignait un cordon d'imposte, mouluré d'une baguette et d'un cavet. Trois arcs d'applique plein cintre ornent chacun des goutterots; ils retombent sur des colonnes engagées, sans dossier, dont les chapiteaux sont faits d'un tailloir et d'une corbeille écrasés et frustes, sans astragale. (Ces chapiteaux sont suspects et semblent avoir été retouchés). Dans la suite, probablement dans la première moitié du XII^e siècle (à peu près lors de la campagne qui a bâti la nef), on changea de parti et on monta, aux angles, en aveuglant une partie des arcs d'applique, des piles destinées à recevoir les retombées de la coupole. La naissance des grands arcs, à rouleau, est soulignée par des impostes qui poursuivent le profil des tailloirs de l'arc triomphal. Ces grands arcs n'épousent pas la courbure des pendentifs qui naissent

1. Elle était, en 1688, sous le vocable de Saint-Pierre-ès- liens.

2. Il en reste deux assises. En 1638, la nef était encore partiellement voûtée.



dans des angles rentrants, à cinq ou six assises au-dessus de leur naissance. La calotte, en blocage soigneusement assisé, n'est pas circulaire mais grossièrement ovale. Elle naît en léger retrait d'un cordon chanfreiné. L'arc triomphal retombe sur des colonnes à dossier. Ses chapiteaux sont faits d'un haut tailloir mouluré à deux étages : l'étage supérieur, profilé d'un cavet; l'inférieur sculpté de rinceaux. La corbeille du chapiteau sud figure, en vigoureux relief, un homme entre deux lions, qui peut être Daniel ou Gilgamesh. Celle du chapiteau nord figure un aigle aux ailes déployées entre deux griffons à becs d'oiseaux : la sculpture en est habile; le thème est à rapprocher d'un chapiteau de l'église de Castels, ainsi que d'un chapiteau archaïque découvert en fouillant le puits du cloître, à l'abbaye de Saint-Avit-Sénieur. L'astragale, très important, dessine une bague plate, au-dessus d'un cavet.

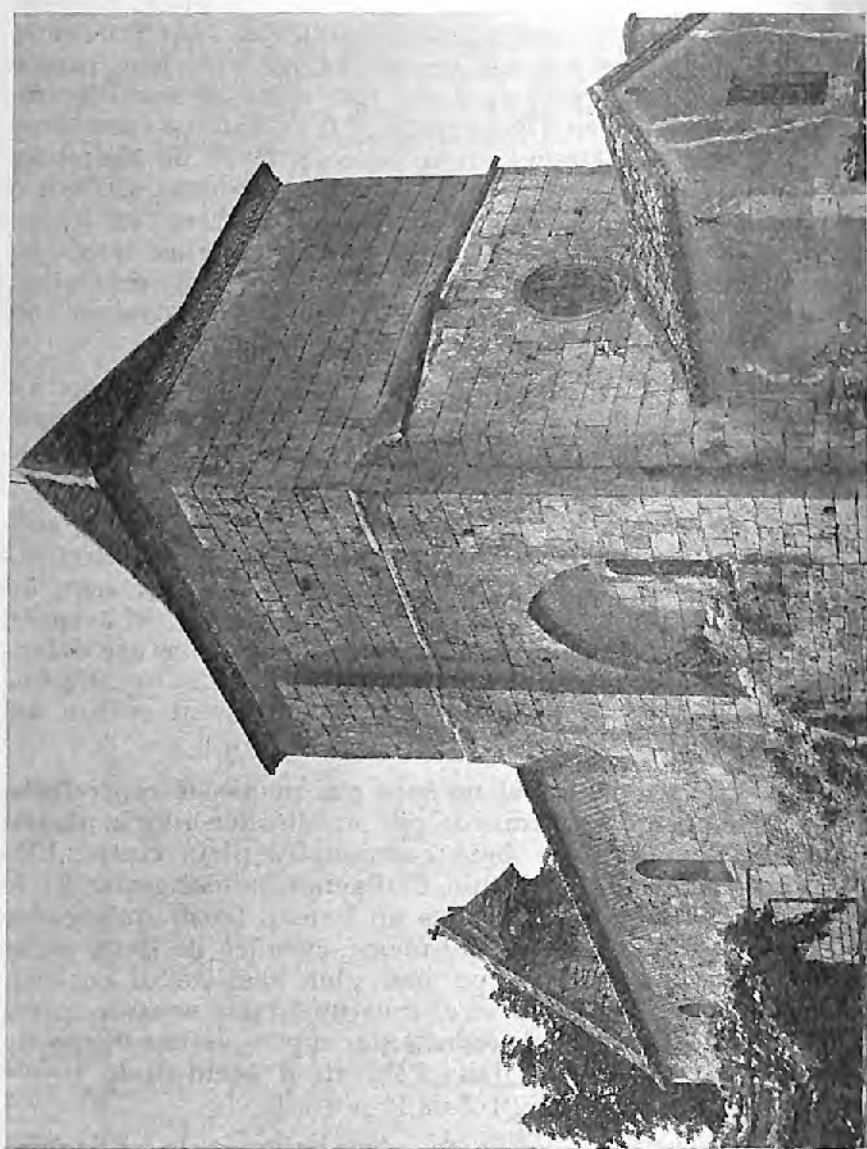
Au sud du chœur, une baie a été percée après coup. Le chevet plat a été crevé par un oculus, au XVII^e siècle. L'appareil de l'église toute entière est moyen, très régulier, il révèle çà et là quelques retouches postérieures.

Un clocher carré, peu élevé, coiffe le chœur; il est épaulé par deux contreforts plats sur les faces N. et S., contreforts que réunissent des arcs d'applique brisés. L'épaississement du chevet paraît le résultat d'une retouche. Le clocher est aveugle, ce qui est insolite en Périgord. Il devait servir de refuge défensif : on y accédait par l'extrados de la voûte de la nef. La toiture a subi des modifications : elles apparaissent encore sur l'élévation occidentale du clocher.

Les goutterots de la nef ne sont pas munis de contreforts. La façade occidentale s'amortit par un clocher-mur à pignon triangulaire, percé d'une baie campanaire plein cintre. Elle est l'une de celles qui ont subi l'influence saintongeaise³ : le portail rectangulaire s'ouvre sous un linteau fruste qu'encadre un arc aveugle plein cintre, lui-même encadré de deux petits arcs aveugles plein cintre, un peu plus bas. Détail curieux, l'arc aveugle central est fourré et constitué d'une voûture assez épaisse, doublée concentriquement par une voûture beaucoup plus mince. Une saignée dans l'élévation occidentale révèle qu'un porche protégeait autrefois le portail.

Le seul mobilier digne d'être signalé est un beau bénitier

3. Cf. J. SECRET, *Les façades à arcatures dans les églises romanes du Périgord*, Bulletin monumental, avril-juin 1960.





de pierre, sculpté d'une coquille. A noter que l'église vient d'être nettoyée et épurée. Les crépis et les plâtres ont disparu, ce qui permet d'admirer la qualité du matériau calcaire, la régularité de l'appareil, le soin avec lequel a été lancée la coupole.

On notera que la greffe d'une coupole sur des goutterots plus anciens n'est pas unique en Périgord : on peut citer des cas analogues, par exemple à Trémolat, à Saint-Avit-Sénieur, à Saint-Hilaire-d'Estissac.

Jean SECRET.



VARIA

Accroissements des Archives de la Dordogne en 1974

I. — DONS

1. — Par M. de Paysac : papiers de la famille de Lamarcodie (1823-1875).
2. — Par M. Esclafer de la Rode : régie des biens de la famille Lageard de Cherval (1795-1852) ; régie des terres de Chalais, Beauséjour, Excideuil et Mareuil pour le duc de Talleyrand-Périgord (1840-1888) ; papiers de Gabriel Palus (1) contenant en particulier des dossiers sur le crime d'Hauteville en 1870 ; sur les foires-expositions de Ribérac (1948-1955), sur la villa « Eros » (1928), sur le député Jules Brunet et la famille Dubut, des essais littéraires et poétiques d'Antony Puyrenier, Chéri Brut et Adrien Deguilhem ;
3. — Par M. de Bannes-Gardonne : titres de la famille de Chassareil (1704-1807) ;
4. — Par l'Evêché de Périgueux : lettre d'E. de Sénailhac à Eugène Briffault (1834) ; gestion des affaires de Bouilhac par Gibiat (1764-1793) ; papiers de Grézel, relatifs à des procédures devant le prévôt des maréchaux de France en l'armée du duc de Biron (1600) et à une crise municipale à Sarlat (1656-1659) ; papiers de Lascoups et Montozon (XVII^e s.) ;
5. — Par M. Paul Lesourd : titres des familles Beleymes, de Jehan de Borle-Porte, Scudry et autres (1659-1838) ; collection de billets de part (1851-1936) ;
6. — Par M. l'abbé Pommarède : titres des familles Bazinette, Brachet, Cabanet, Desfieux, Irondeau, Lacoste, Laurent, Pontard et Soulier (Périgueux et Bergerac, XVIII^e s.).

II. — DEPOTS DES MAIRIES

1. — Archives centenaires des communes des cantons de Saint-Astier, Villambard, Salignac, Vélaines et Saint-Cyprien, en particulier les registres paroissiaux et les anciens registres des délibérations ;
2. — Archives centenaires de l'ancienne commune de La Villedieu.

III. — DEPOTS DES NOTAIRES

Un seul dépôt a été effectué par M^e Bordieu, à Verteillac : il concerne les minutes et répertoires des anciens notaires d'Allemans, Bertric-Burée, Bouteilles, Celles, Champagne-Fontaine, Cherval, Coutures, Lusignac, Mareuil, La Tour Blanche et Verteillac (XVII^e-XIX^e s.) ;

1. Sur cet acharné collectionneur, voir la note de M. Esclafer dans le *Bulletin* de 1973, p. 189.

IV. — DEPOT DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD

1. — Papiers de la famille Durieupeyroux (1785 - an II (2);
2. — Communications de sociétés et copies de documents non publiés au *Bulletin*.

V. — REINTEGRATIONS DIVERSES ET ENVOIS DES DEPARTEMENTS

1. — Archives de la Corrèze : registre paroissial de Teillots (1776);
2. — Archives du Lot : registres paroissiaux de Nabirat (1611-1619) et Saint-Aubin-de-Nabirat (1616-1628); contrat de mariage de Boutouille de la Souquayrie (1690);
3. — Communes de Meyrals et Les Eyzies : registres de catholicité de Meyrals (1803-1859), Saint-Cyprien (1815-1839) et Tayac (1809);
4. — Commune de Montcaret : papiers de la famille Boyer (1673-1822);
5. — M. l'abbé Goumet : registre des arrêtés du Bureau de police et de la guerre du district d'Excideuil (brumaire an III à brumaire an IV);
6. — Archives de la Vienne : titres des familles Grimard et de La Croix du Repaire (XVIII-XIX^e s.); acensement de moulin par le prieur de Mareuil (1468);
7. — Archives diocésaines de Périgueux ; registres paroissiaux de Campsegret (1679-1739);
8. — M. l'abbé Pommarède : registre des souscriptions lancées par la ville de Périgueux pour la libération du territoire (1872).

VI. — MICROFILMS

1. — Récit par l'abbé Riboulet des visites pastorales effectuées dans son diocèse par Mgr Dabert, évêque de Périgueux, 1872-1875 (archives particulières);
2. — Correspondance du subdélégué de Périgueux avec l'intendant de Bordeaux, 1774-1785 (Archives de la Gironde);
3. — Collection de Périgord à la Bibliothèque nationale, tomes 118 à 121.

Noël BECQUART.

2. Documents offerts par M. Perrard et analysés au *Bulletin* de 1974, p. 91.

SUR LE PEINTRE JEAN BROC

Une exposition « De David à Delacroix, la peinture française de 1774 à 1830 », vient de s'achever au Grand Palais à Paris et va être transférée en Amérique. Elle a pour but de mettre en relief l'évolution du goût artistique entre la mort de Louis XV et la chute de Charles X.

Parmi les 120 peintres représentés, certains très célèbres comme Fragonard, David, Ingres, Géricault ou Delacroix, d'autres plus ou moins ignorés aujourd'hui, figure le Périgourdin Jean Broc ¹, né le 16 décembre 1771 à Montignac et mort en Pologne vers 1850. Elève de David, il ne dut guère résider en Périgord, ce qui explique sans doute notre ignorance à son sujet.

Peintre honnête et sans grand relief (il obtint en 1833 une médaille de première classe), il composa des œuvres conformes au goût de son époque. La « Mort du général Desaix » se rattache à la légende napoléonienne, « L'école d'Apelle » témoigne du retour à l'antique et le « Naufrage de Virginie » manifeste les prémices du romantisme naissant.

« La mort d'Hyacinthe » qui figure à l'exposition a été peint en 1801 ; cette toile est au Musée de Poitiers depuis 1899. Selon l'impulsion donnée par David, la composition est rigoureuse et sans nuance, elle s'inspire des bas-reliefs de l'antiquité classique ; le clair-obscur est soigneusement étudié pour accroître la force d'émotion. « L'interprétation du thème par Broc est typique », commente l'auteur du catalogue, « dans sa forme et son contenu émotionnel, d'une tendance majeure des jeunes davidiens autour de 1800, tendance combinant, dans des fables érotiques d'un pathétique très neuf, des fantaisies formelles et de bizarres libertés prises avec le canon davidien. Ainsi Broc transforme-t-il l'Apollon du Belvédère en une créature de cire, bien qu'encore marmoréenne, dont les draperies et le corps ne semblent soutenus que par le malveillant Zéphyr, responsable de la mort du jeune homme. Hyacinthe expirant est plus alangui encore, son corps s'affaisse pitoyablement, cependant qu'Apollon tente désespérément de le retenir dans une dernière étreinte. »

Michel SOUBEYRAN.

1. Voir la communication de M. René Larivière, dans le *Bulletin* de 1974, p. 269. Les éléments de cet article ont été fournis par M. Jean-Claude Lasserre.

QUELQUES TABLEAUX

chez un bourgeois de Périgueux

Le 26 juin 1727, Martial Gilles commença à écrire : « Estat et inventaire sommaire des meubles et effets que j'ay en ma possession et qui se sont trouvés dans ma maison après le décès de Charlotte Escuyer, mon épouse ». ¹

Descendant d'une lignée de « maîtres poëliers » dont l'un était bourgeois de Périgueux dès 1624, Martial Gilles, après la fermeture de l'atelier paternel vers 1680, sera quelque temps « marchand poëlier » puis, délaissant le commerce, deviendra « comptable de la maison de ville », achètera la charge de « syndic fabricien » de Saint-Jean de la Cité et fera fructifier ses capitaux par de nombreux prêts à des particuliers.

Il habitait faubourg Taillefer. Le rez-de-chaussée de la maison comprenait trois pièces dont l'une « servait autrefois de boutique » et dont l'inventaire, à part de nombreux objets de cuivre (bassines, poêlons, balances, etc...) et une abondante vaisselle d'« estain fin », n'a rien qui puisse susciter l'intérêt.

Par contre, à l'étage, deux chambres sont meublées avec recherche et on y énumère un assez grand nombre de tableaux à sujets religieux. Avant de les citer en détail, signalons, à titre de curiosité : « un miroir, cadre et corniche dorés, et trois petites barres de fer autour où il y a un rideau de toile peinte pour couvrir le miroir ». Ce dispositif était-il employé en cas de deuil familial, ou pendant la semaine sainte ?

« Sur l'entrée des portes des chambres, deux tableaux avec leurs cadres, un représentant saint Jean-Baptiste et l'autre la naissance de Notre-Seigneur ».

Dans la seconde chambre : « Un tableau avec cadre représentant le portrait de la Sainte Vierge ». Entre deux châlits (rideaux « couleur de mûre », galons de soie bleue) se trouve : « Un grand tableau ² à cadre doré, appartenant à M. le Comte de Talerant (sic) ». Sans doute un gage déposé par ce grand seigneur en mal d'argent...

« Au-dessus du cabinet, un tableau représentant le portrait de saint Pierre ». « Au-devant du manteau de la cheminée, un grand tableau avec son cadre attaché aux poutres, représentant la nonciation (sic) de la Sainte Vierge ».

En dernier lieu, mais non le moins intéressant par son sujet : « Un tableau avec son cadre, représentant la figure de sainte Rose ». Rose de Lima, la jeune tertiaire dominicaine morte en odeur de sainteté au XVII^e siècle : voilà qui permet d'échafauder une hypothèse quant à l'origine de ces tableaux !

La maison Gilles — un contrat de vente l'indique — jouxtait le couvent des Pères Jacobins et les relations de voisinage étaient excellentes : dès le siècle précédent, la famille avait droit de tombeau dans l'église. Un fils de

1. Arch. dép. Dordogne, 2 J 422, pièces 3 et 4.

2. Le sujet n'est pas indiqué.

Martial Gilles et Charlotte Escuyer, Jean, né en 1697, est désigné dans le testament de ses parents (1726) comme « religieux profès de l'ordre de saint Dominique ». Par ce même testament, les époux léguaient 60 l. aux P.P. Jacobins (les Augustins, Cordeliers et Récollets n'en recevant que 10 !).

L'église des Jacobins de Périgueux, rebâtie après les guerres de religion, était remarquable par les peintures de son plafond lambrissé : 163 médaillons représentaient des apôtres, des saints de l'ordre et des saints locaux, tels saint Front et saint Silain ³. C'est vers le début du XVII^e s. que cette œuvre avait été réalisée. Travail considérable et de longue haleine qui dût se poursuivre pendant des décennies et qui suscita vraisemblablement la formation d'un atelier de moines peintres capables d'entretenir ou de modifier la décoration de l'église. De là à imaginer que la maison voisine bénéficia du talent de ces pleurs artistes, le pas est vite franchi ! Il ne s'agit, répétons-le bien, que d'une simple conjecture.

La demeure du faubourg Taillefer fut habitée par des membres de la famille Gilles jusqu'aux premières années de la Révolution. Jean-Baptiste Gilles de Lagrange, notaire royal, s'établit à Chancelade ; ses frères et sœurs, cédibataires, vécurent dans une maison de campagne à Antonne. C'est à cette époque que les objets mobiliers furent dispersés... les tableaux ont disparu. Impossible de savoir s'ils avaient quelque valeur ! — Quoi qu'il en soit, les moindres traces de l'activité artistique à Périgueux, aux siècles passés, ne méritent-elles pas d'être enregistrées ?

Suzanne GENDRY.

3. Abbé CARLES, *Une chapelle dominicaine à Périgueux*, 1859, et J. SECRET, *B.S.H.A.P.*, 1959.

BIBLIOGRAPHIE

Yves-Marie BERCÉ, **Histoire des Croquants. Etude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France.** — Genève, Droz, 1974, 2 vol. (Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes).

L'auteur présente sous ce titre une volumineuse étude sur les révoltes populaires qui ont marqué l'ensemble de l'Aquitaine de 1594 à 1707. Ce travail reprend en l'élargissant la thèse d'Ecole des Chartes soutenue par M. Bercé en 1959 ; de très nombreuses pièces justificatives l'accompagnent ainsi qu'une abondante bibliographie, des cartes et deux index qui en facilitent la consultation.

Le Périgord est évidemment concerné au premier chef par ce mémoire d'une parfaite érudition, en particulier dans la seconde partie qui fait l'histoire très complète du mouvement de 1594 et des soulèvements de 1637 à 1641. M. Bercé fait revivre avec bonheur les étonnantes figures de La Mothe La Forest et de Pierre Grellety, il raconte par le menu les événements et leurs répercussions.

Mais les chapitres les plus originaux sont sans doute ceux que regroupe M. Bercé sous le titre de « Comportements ». L'auteur nous propose quatre types principaux d'émeutes, suivant qu'elles prennent naissance dans la cherté du pain, la réaction communautaire de défense contre les gens de guerre, le recouvrement des tailles ou l'opposition à l'impôt indirect. Puis il met en lumière les thèmes populaires de l'idéologie antifiscale et dresse une sorte d'inventaire des aires géographiques où l'insurrection se développa le plus souvent : on ne sera pas surpris de reconnaître une tradition de révolte dans la région du Paréage, qui coïncide avec la forêt de Vergt.

N.B.
